

- ii - **TABLE OF CONTENTS**

List of Acronyms	1
Foreword from the Minister of Education	2
Introduction from the Director General	3
1. Background	4
2. National, Regional and International Commitments	4
3. Legislation and the right to education	6
4. Special Education and Inclusive Education	7
5. Current Profile on Enrolment of Children with Impairments & Others	10
6. Out of School Children	13
7. Analysis of current inclusive practices and support services	14
8. Callan Services – An Example of a Positive Inclusive Education Practice	15
9. Special Education Teacher Training	16
10. Development of the Inclusive Education Policy and Strategic Plan of Action	17
11. How do we know when we have become inclusive?	19
12. Descriptors to support the Inclusive Education Policy and Strategic Plan of Action	20
Inclusive Education Policy & Strategic Plan of Action 2010 – 2020	
Inclusive Education Policy Framework	21
Inclusive Education Strategic Plan 2010-202-	24

List of acronyms

	<i>English</i>
IE	Inclusive Education
EU	European Union
SWAP	Sector Wide Approach
VESS	Vanuatu Education Sector Strategy
VERM	Vanuatu Education Road Map
CRC	Child Rights Convention
CEDAW	Convention on the Elimination of Discrimination against Women
VEMIS	Vanuatu Education Monitoring and Information System
NGO	Non-government organization
ESCAP	Economic and Social Commission for Asia and the Pacific
CBR	Community Base Rehabilitation
INEE	Inter-Agency Network on Education in Emergency
VIT	Vanuatu Institute of Technology
VITE	Vanuatu Institute of Teacher's Education
PEO	Principal Education Officer
VSDP	Vanuatu Society for Disabled People
CRPD	Convention on the Rights of Persons with Disabilities

- iii - **Foreword from the Minister of Education**

The Vanuatu Inclusive Education (IE) Policy was initially prepared under the guidance of the Ministry of Education and supported by PRIDE Project in 2009. Inclusive Education has not been mainstreamed in the system however, it is another step taken by the Government of Vanuatu through the Ministry of Education to strengthen the current education system to address the needs of all school age children regardless of his or her gender, religion, nationality, race, language or disability. This means that the Government prohibits the discrimination against the infringement of the rights of children to accessing and completing their education to achieving their full potentials. The ratification of the different United Nations conventions (Convention on the Rights of Children, Convention on the Elimination against Discrimination of Women, Convention on the Rights of People with Disability etc.) and agreements (Education for All and Millennium Development Goals etc.) demonstrates the Government's commitment for and value to its citizen.

The document is intended to be implemented by the Government through the Ministry of Education and other Government Ministries. The school and health sectors are the key implementers however, tangible support must come from the national, provincial, communities, stakeholders and development partners in the early identification, intervention and treatment to reduce and expose underlying prejudices to addressing the needs for inclusion of all children triggering national development to ensure that appropriate plans and activities are developed and implemented toward a gradual progress for the recognition of barrier free and rights based education for all leading to achieving the targets of the Millennium Development Goals.


The Inclusive Education Policy supports and compliments the Ministry of Justice and Social Affairs through its disability policy to advocate for equity treatment to disadvantaged, vulnerable, marginalized and stigmatized groups. The conventions and agreements are the signposts to provide and integrate approaches to bring out the usefulness and capability of all children.


The details described in this document are intended to guide stakeholder decision making in all aspects of mainstreaming inclusive education in the Vanuatu education system to fulfill the wish, potential and inclusion of all children to become more valuable citizens within their families, communities, islands, provinces, nation and the world as a whole.

The Vanuatu Inclusive Education policy is to enhance the development of education by the Government through the Ministry of Education in the schools and communities towards a more inclusive society.

I would like to acknowledge the funding and technical support provided by AusAID, NZAID, PRIDE, EU, UNICEF, other national and community stakeholders to the development of this policy. I also like to take this time to salute late Antonia-Piau Lynch who worked very hard with the Ministry of Education to develop and complete this Inclusive Education Policy.

I look forward to the progressive implementation of the policy in a collaborative manner


Honorable Marcellino Pipite
Minister of Education
July 2011



iv –Introduction from the Director General

This is the first ever Inclusive Education Policy developed by the Government through the Ministry of Education. For this reason, I am most privileged and honored to write the introduction to the document.

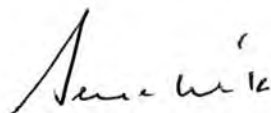
The Inclusive Education Policy cannot be developed at a better time. It is developed at the time where and when the Ministry of Education is overhauling the education system though not dramatically but conscientiously through the sector wide approach (SWAp). This includes a strong commitment to new international agreements to improve aid effectiveness and was approved by the Development Committee of Officials, and the Council of Ministers. Strategic Work began on implementing selected VESS initiatives in 2007. This allowed time to continue the work on more fully cost work plans and to prepare VESS 2008 – 2017. The plan supports an education system focusing on the fully cost plan through an arrangement whereby projects were identified as priorities in addressing three key strategic goals on these three issues of improved access, better quality and strengthening management. One main objective was and still is to pool donor partners to fund the activities. Therefore VERM continues to address important plans to providing a quality education.

Vanuatu is lucky in one sense in that in inclusive education what the formal and non formal system of education is operating is nothing more than a “clean slate”. This simply means that school planning documents, policies and procedures are not inclusive of all students and do not reflect the diversity of the school. Therefore, in mainstreaming inclusive education the Government through the Ministry of Education is starting to drive a system of education through this first IE policy that gradually but steadily moves from the level where school planning documents, policies and procedures are not inclusive of all students and do not reflect the diversity of the school to where process is under-way that involves updating all school planning documents, policies and procedures to be inclusive of all students and reflect the diversity of the school to finally reaching the level where all school planning documents, policies and procedures are inclusive of all students and reflect the diversity of the school.

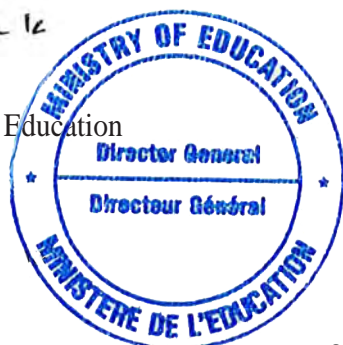
For this reason, the IE Policy is developed to look beyond the individual needs and focus on improving the students’ lives by providing a friendly and pragmatic environment to reduce and remove barriers while at the same time creating a friendly and pragmatic environment for students on the other side of the scale to excel.

I wish to specifically acknowledge the invaluable contributions received from persons with disability themselves whose voices have been heard in the development of this Policy. Thanks also goes to those in various Government departments, national as well as regional institutions who have shared their thoughts and their support either directly or through correspondence through emails during the process of developing this Policy.

I ask each and everyone to look at the actions that needs to be implemented and each take responsibility to carry out the tasks as best to alleviate risks and provide the basic needs be it, facilities, footpaths, school grounds, curriculum resources, advice, advocacy, awareness information or learning aids to be more educational, accessible, safe, secure and healthy for the institutions’ population.



Jesse Dick Joe
Director General of Education
July 2011



1. BACKGROUND

Since 1980 the Department of Education has based its education priorities along three pillars:

- i. Primary education
- ii. Early childhood education
- iii. Special education

In the intervening years primary education has been the focus of attention. In 1998 the focus was directed toward early childhood education as a result of the work of the Pre-School Association where today it is incorporated into the national education programme. That this inclusive education policy is now being instituted has been a joint effort by the Department of Education's fulfillment of its commitments towards education for all as well as by disability organizations and in particular the Disability Promotion & Advocacy Association who has advocated for the past 10 years for inclusive rather than special education.

That Vanuatu has now embarked on this initiative towards an inclusive education system must be celebrated and supported. While it has taken time to be realized, it must not be negated from feelings of guilt or anxiety about the difficulties of including everyone in education. Rather, this approach must be embraced from the perspective that Vanuatu is progressing towards inclusion and start off by identifying those who have been excluded from learning and participating in the education system and systematically address what we all can do to improve the situation. This is because education is everyone's business, not just government agencies, teachers, parents, children or communities. Therefore a mind-shift towards seeing and ridding barriers that have excluded children from accessing education towards acceptance of their abilities to learn and the contribution of differing players in this process can contribute substantially towards an inclusive education system and society as a whole.

2. NATIONAL, REGIONAL AND INTERNATIONAL COMMITMENTS

In developing the Inclusive Education Policy and Strategic Plan, the Department of Education has been informed by Vanuatu's various commitments towards education for all which ultimately means an inclusive education system. Existing strategies and commitments which frame this policy and strategic plan therefore include the following:

- i. Constitution of the Republic of Vanuatu (1980)
- ii. Convention on the Rights of the Child (ratified 1992)
- iii. Convention on the Elimination of All forms of Discrimination Against Women (ratified 1995)
- iv. Convention on the Rights of Persons with Disabilities (ratified 2008)
- v. Millennium Development Goals (2000)
- vi. Education Act No. 21 of 2001
- vii. Priorities & Action Agenda 2006-2015
- viii. National Disability Policy and Plan of Action 2008-2015
- ix. Vanuatu Education Sector Strategy Goals 2007-2016
- x. Dakar Declaration on Education for All (2000)
- xi. Biwako Millennium Framework for Action (2002) and BMF +5 (2007)
- xii. Salamanca Statement

International commitments and the right to education

The Convention on the Rights of the Child which Vanuatu ratified in 1992 provides two rights specific to education: Article 29 clearly calls attention to States be mindful that education needs to address the development of the child to his or her fullest potential and promote respect for human rights, the child's own culture and the national environment and to promote values of understanding, peace, tolerance, equality and friendship. In other words, education must not be limited to the basic academic skills of writing, reading, mathematics and science. Article 28 elaborates that the right to education must be granted on the basis of equality of opportunity. This right needs to be realized through provision of compulsory and free primary education, and available accessible secondary education.

Four other articles in the Convention on the Rights of the Child provide for general principles underpinning the education of children: Article 2 calls for education to be provided without discrimination on any grounds and Article 3 requires that in all aspects of the education system, consideration of the child's best interest must be the primary consideration, Article 6 calls for education to promote children's optimum development and Article 12 recognizes that children have the right to express their views on all aspects of their education, their views being given due weight in accordance with their age and maturity. Other relevant rights pertain to birth registration in Article 7. Many children are unable to enroll in schools because they lack a birth certificate and proof of their age. Children with impairments experience particular difficulties as they are disproportionately vulnerable to non-registration. Articles 19 and 28.2 provide for protection from all forms of violence, injury, abuse, neglect or negligent treatment. Schools must therefore ensure that any discipline is administered in a way that does not undermine the dignity of the child. Article 23 specifically addresses the right of children with impairments to education, not only without discrimination and on the basis of equality of opportunity, but also that promotes their fullest possible social inclusion. Article 30 provides for children the right to enjoy their own culture, language and religion and Article 42 the right to know about the Convention its implication on their lives (UNICEF/UNESCO, 2007, pps. 118-120).

All other international commitments such as the Education for All and regional declarations related to education have therefore been based on these rights and duties.

In April 2008 Vanuatu ratified the Convention on the Rights of the Child. Recognizing the failure of including children with impairments in mainstream education in the past, Article 24 of the Convention calls for States '... to ensure an inclusive education system at all levels and lifelong learning toward their full potential and not to be discriminated on the grounds of their disability status...'. To realize these rights, States are called to ensure that they can access an inclusive, quality and free primary and secondary on an equal basis with others in the communities in which they live, that reasonable accommodation of the individual's requirements is provided and that they receive the support required, within the general education system to facilitate their effective education. Article 24 further calls for States to facilitate communication modes including the learning of sign language and the promotion of the linguistic identity of the deaf community. In order to help ensure the realization of these rights, Article 24(4) calls for appropriate measures to be taken to employ teachers, including teachers with impairments who are qualified in sign language and/or Braille and to train professionals and staff who work at all levels of

education. The ability to access general tertiary education, vocational training, adult education and lifelong learning without discrimination and on an equal basis with others is provided in Article 24(5).

3. LEGISLATION AND THE RIGHT TO EDUCATION

The Education Act No. 21 of 2001 is the first legislation in Vanuatu that specifically prohibits discrimination based on disability:

8 Prohibition against discrimination

- (1) A child is not to be refused admission to any school on account of his or her gender, religion, nationality, race, language or disability.

That a child is not to be *'refused admission to any school on account of his or her disability'* recognizes the multiple barriers which exist for many children for which policies and programmes must address. However, it does not define discrimination or disability. These two terms and their definition are contained in the Convention on the Rights of Persons with Disabilities and adopted by Vanuatu through the National Disability Policy and Plan of Action 2008-2015. For the purpose of this policy and strategic plan, it is necessary that these definitions are provided to assist implementers in the development of measures toward inclusive education. Thus article 1 of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities defines persons with disabilities to "...include those who have long-term physical, mental, intellectual or sensory impairments which in interaction with various barriers may hinder their full and effective participation in society on an equal basis with others." In Article 2 of the Convention, the following definitions are provided:

"Communication" includes languages, display of text, Braille, tactile communication, large print, accessible multimedia as well as written, audio, plain-language, human-reader and augmentative and alternative modes, means and formats of communication, including accessible information and communication technology;

"Language" includes spoken and signed languages and other forms of non spoken languages;

"Discrimination on the basis of disability" means any distinction, exclusion or restriction on the basis of disability which has the purpose or effect of impairing or nullifying the recognition, enjoyment or exercise, on an equal basis with others, of all human rights and fundamental freedoms in the political, economic, social, cultural, civil or any other field. It includes all forms of discrimination, including denial of reasonable accommodation;

"Reasonable accommodation" means necessary and appropriate modification and adjustments not imposing a disproportionate or undue burden, where needed in a particular case, to ensure to persons with disabilities the enjoyment or exercise on an equal basis with others of all human rights and fundamental freedoms;

"Universal design" means the design of products, environments, programmes and services to be usable by all people, to the greatest extent possible, without the need for adaptation or specialized design. "Universal design" shall not exclude assistive devices for particular groups of persons with disabilities where this is needed.

While the Education Act of 2001 already contains a non-discrimination provision, amendments to the legislation to fall in line with provisions contained in both the Convention on the Rights of the Child and the Convention on the Rights of Persons with Disabilities should be considered.

The Department of Education has highlighted that access and equity are cross cutting issues that must be addressed. In its Vanuatu Education Sector Strategy 2006-2016 the Department has identified seven core goals for the development and expansion of the education sector over the next 10 years with specific reference to access and equity as cross cutting issues to be addressed for different groups of children who are denied admission. By highlighting that one of these goals is to put in place targeted measures to address inequities in access and achievements, the Department has already identified some of the groups of children who are vulnerable to exclusion to focus their attention. These group include "... *women,...people with disabilities, and young people in urban settlements...*". Other vulnerable groups also include children whose parents have impairments and orphans in addition to children living in rural and remote areas.

Children whose status is HIV positive have been discriminated against on their status. While this disease is contained at present, children with HIV positive status are also a group to be considered in this policy. While Vanuatu has a national policy on HIV/AIDS, the Department should consider introducing a Workplace Policy on HIV/AIDS to protect teachers currently being promoted by the Department of Labour.¹

The right of access to education therefore requires that every child has the right to education on the basis of equality of opportunity and without discrimination on any grounds. To achieve this goal, education must be available, accessible to and inclusive of all children.

4. SPECIAL EDUCATION AND INCLUSIVE EDUCATION

In 1999 the Education Master Plan called for the establishment of two special schools in Port Vila and Santo which has not happened. Appreciating that the Department of Education has commenced the development of its Special Education Policy, the national government through the National Disability Policy and Plan of Action 2008-2015 supported this move by stating:

"Government ... recognizes that all children, of differing abilities, have a right to education and will pursue a policy of inclusive education commencing in kindergarten in Vanuatu."

It further drew attention of concerns about including all children in the education process and system by stating that "... *The overall goal of inclusive education is a school where all children are participating and treated equally. It is a process of addressing and responding to the diverse needs of all learners by increasing participation in learning and reduction exclusion within and from education. The objective of inclusive education is to support education for all, with special emphasis on removing barriers to participation and learning for girls and women, disadvantaged groups, children with disabilities and out-of-school children*" (Ministry of Justice & Social Welfare, 2009).

¹ Shaun Kennedy, ILO & Roline Lesines, Department of Labour, pers. com., July 2009.

In its policy directives to ensure that all girls and boys with disabilities are given the fullest possible opportunity for education, it was further recognized that “...there is a need to understand the concepts of ‘special education’ and ‘inclusive education.’” Recalling the 1999 plan to establish the two special schools, it called for “... the Department of Education to research and analyze such approaches and identification of the types of disabilities in each province prior to establishing schools for children with disabilities” (Ministry of Justice & Social Welfare, 2009, p. 23).



[Photo by Jerry Poilapa]

That the national government has recommended this strategy is its recognition of the worldwide trend seen in the last 20 years against residential care and segregated schools towards integration and mainstreaming of students into regular schools and in the last 10 years, the concerted move towards full inclusion. This has partly been the recognition that integration and mainstreaming has not been successful, partly toward the fulfillment of the Education for All commitment and partly the recognition that segregation and placement of students with impairments in special schools are discriminatory, arbitrary and detrimental to the full development of such children. The Child-Friendly initiative of recent years is one such approach.

Specifically, the recommendation calls for an approach that is inclusive of all disadvantaged children and not just children with impairments and can be seen as a strategy that goes towards Vanuatu’s realization and implementation of its commitment under article 24 of the UN Convention on the Rights of Persons with Disability and articles 23, 28 and 29 of the Convention on the Rights of the Child.

As part of its journey towards inclusion, the Vanuatu Institute of Teacher Education sent two of its teachers to Tasmania in 2007 to observe inclusive education practices. In the same year the Special Education Officer of the Department of Education was able to observe practices in Fiji during the regional Inclusive Education meeting in Nadi and in 2009 he was able to observe inclusive education practices in Papua New Guinea.²

Lessons learned from these field observations of special and inclusive education practices show that Vanuatu is placed in a very unique and strategic position where it can introduce measures to begin inclusive education without the burden of having to make any transition from segregated and special education system. Thus, in fulfilling this call from the national government and after observations from the PNG mission, the Special Education Officer has recommended ‘**zero residential clients**’ and to commencing instituting an inclusive education system in Vanuatu.³ A written submission from the

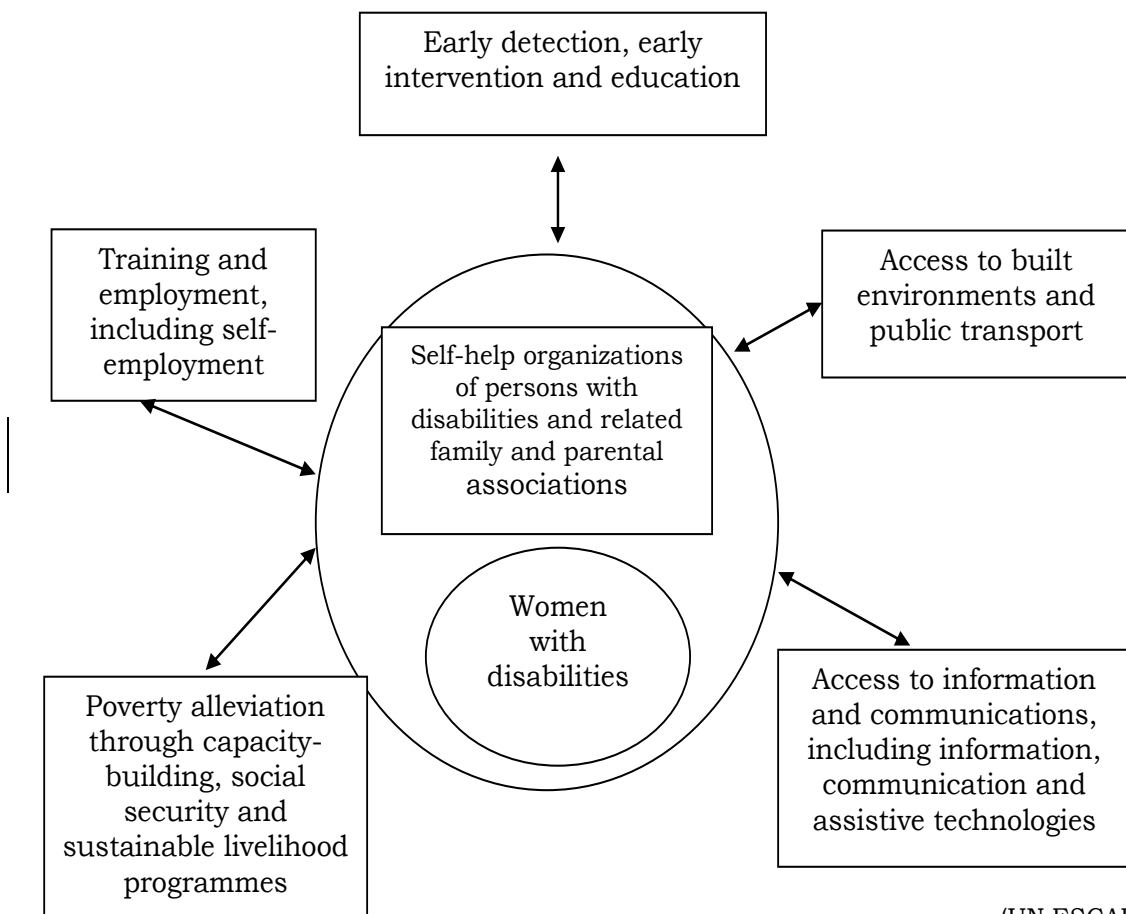
² Following the meeting in Nadi, the Department of Education through the Pride Coordinator commenced negotiation with the PRIDE Office in Fiji to develop the Inclusive Education Policy. In April 2009, through the support of PRIDE, consultations were held nationally and a fact finding mission was tasked to go to Papua New Guinea whose inclusive education approach through the Callan Services and the PNG Department of Education was recognized as potentially suitable for adaptation by Vanuatu.

³ Jim Allanson, 2009. Report on the Fact Finding Mission to Papua New Guinea.

Disability Promotion & Advocacy of 5 June recommends against having any special schools in line with Article 24 of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities.

In the development of the Inclusive Education Policy and Strategic Plan, the Department of Education is encouraged by the plethora of approaches that exist to direct its focus. One such approach is the framework contained in the Biwako Millennium Framework for Action which identifies seven priority areas for action which can address inequities in access and achievements for groups such as women, people with disabilities and young people in urban settlements, rural and remote areas, orphans and other children who are not participating in education. While this framework is specifically concerned with areas to be addressed related to people with disabilities, it nevertheless indicates players in different sectors that the Department can consultation with in its efforts toward inclusion. Strategies to incorporate accessible premises and curriculum, availability of assistive devices, awareness of the importance of education for the citizens of this nation requires the collaborative efforts with the Department of Education with other national agencies such as the Department of Finance, Department of Public Works and Utilities, Department of Health, Department of Women's Affairs, Department of Provincial Affairs, Provincial Governments, public and private education authorities, disability organizations, parents, chiefs, religious bodies as well as many other stakeholders. Children themselves hold a vital key to advocate for those children who are out of school.

FIGURE 1 GRAPHIC PRESENTATION OF PRIORITY AREAS



(UN ESCAP, 2002).

At the same time the Department of Education is also guided by the framework already provided for in the National Disability Policy and Plan of Action 2008-2015 which has incorporated provisions of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities with specific reference to article 2 on definitions. In its efforts towards inclusive education over the past decade, the Department of Education has established the Special Education position in 2002 which began collecting data on children with impairments in schools. Through the introduction of the Vanuatu Education Management Information System, the Department has amassed a considerable range of data of value to inform this policy and strategic plan as well as information that can be useful to other agencies both within and outside of Government.

5. CURRENT PROFILE ON ENROLMENT OF CHILDREN WITH IMPAIRMENTS & OTHERS

In its 2004 report the Special Education Officer noted that five percent of primary school students and two percent of secondary school students have special needs. He went on further to suggest that the Ministry set up policies in place in order to guide the national government to:

- Provide appropriate equipments for children in special needs;
- Train primary and secondary schools teachers with technical teaching methods in order to assist children with special needs;
- Work collaboratively with Health Department to order to set up a strategy of support and approaches for children with special needs

By 2007 for example, a total of 5,670 out of 53,084 students were listed as having impairments and or social / emotional problems which represents 10.7 percent of the student population.

Table 1 Number of Students Reported with Impairments and Social / Emotional Problems by Province, 2007, 2008 & 2009

Province	2007			Female %	2008			Female %	2009			Female %
	Male	Female	Total		Male	Female	Total		Male	Female	Total	
Malampa	523	342	865	40	348	227	575	39	22	23	45	51
Penama	293	239	532	45	330	264	594	44	13	22	35	63
Sanma	929	803	1,732	46	881	753	1,634	46	28	46	74	62
Shefa	731	534	1,265	42	439	361	800	45	10	21	31	68
Tafea	434	350	784	45	386	304	690	44	43	47	90	52
Torba	282	210	492	43	191	124	315	39	6	15	21	71
Total	3,192	2,478	5,670	44	2,575	2,033	4,608	44	122	174	296	59
%	56	44	100		56	44	100		41	59	100	

Source: VEMIS, 2007, 2008, 2009

Table 2 Type of Impairments, Social / Emotional Problems Reported by Schools, 2007

Impairments	Malampa	Penama	Sanma	Shefa	Tafea	Torba	Total	Overall %age
Down Syndrome	3	4	21	37	7	6	78	1
Hearing Impairment	49	92	203	84	77	35	540	10
Learning Disability	622	315	915	810	454	293	3,409	60
Mental Disability	35	17	105	44	20	26	247	4
Multiple Disability	15	9	47	19	14	27	131	2
Other Disability	17	1	25	10	8	6	67	1
Physical Disability	20	8	28	43	31	22	152	3
Sight Impairment	41	52	151	88	40	27	399	7
Social & Emotional	34	13	157	69	97	29	399	7
Speech Impairment	29	21	80	61	36	21	248	4
Total	865	532	1732	1,265	784	492	5,670	100

Source: VEMIS, 2007.

In 2008 a total of 4,608 with impairments and social/emotional problems were recorded. For both years 44 percent of the children registered were girls (see Tables 1-3). For both 2007 and 2008, approximately 57 percent of students with impairments had **learning difficulties**. However, specific learning difficulties cannot be ascertained. The ability for analysis of such data is invaluable in identifying specific action areas to focus in this policy. For example, for the records in both 2007 and 2008 it is noted that 10 percent of impairments related to hearing and eight percent related to vision while those reported as having social / emotional problems increased from seven percent in 2007 to 11 percent in 2008. These types of data provide invaluable information to the Department to focus on the training needs of teachers as well as measures to involve service organizations, parents and other stakeholders.

Table 3 Type of Impairments and Social / Emotional Problems Reported in Schools, 2008

Impairments	Malampa	Penama	Sanma	Shefa	Tafea	Torba	Total	Overall %age
Down Syndrome	4	8	13	29	2	-	56	1
Hearing Impairment	52	67	188	44	79	25	455	10
Learning Disability	324	343	853	439	428	165	2,552	55
Mental Disability	31	45	63	19	26	20	204	4
Multiple Disability	11	8	40	12	18	16	105	2
Other Disability	18	11	20	7	7	7	70	2
Physical Disability	25	14	45	23	25	6	138	3
Sight Impairment	35	38	160	38	61	21	353	8
Social & Emotional	44	35	183	163	25	38	488	11
Speech Impairment	31	25	69	26	19	17	187	4
Total	575	594	1634	800	690	315	4,608	100

Source: VEMIS, 2008.

In 2009 the VEMIS indicated a gaping gap from the 2008 data of 4548 to a mere 296 with impairments and social problems. The statistics could imply a few scenarios:

- The children registered with impairments in 2008 are no longer enrolled
- The children are registered but not identified with any impairments
- The parents are over protective over their kids meanwhile the head teachers cannot keep them as teachers are not skilled enough to teach them which is very discerning

Table 4 Type of Impairments and Social / Emotional Problems Reported in Schools, 2009

Year	Malampa	Penama	Sanma	Shefa	Tafea	Torba	Grand Total
2007	865	532	1732	1265	784	492	5670
2008	575	534	1634	800	690	315	4548
2009	45	35	74	31	90	21	296
Grand Total	1485	11101	3440	2096	1564	828	10,514

Source: VEMIS, 2009

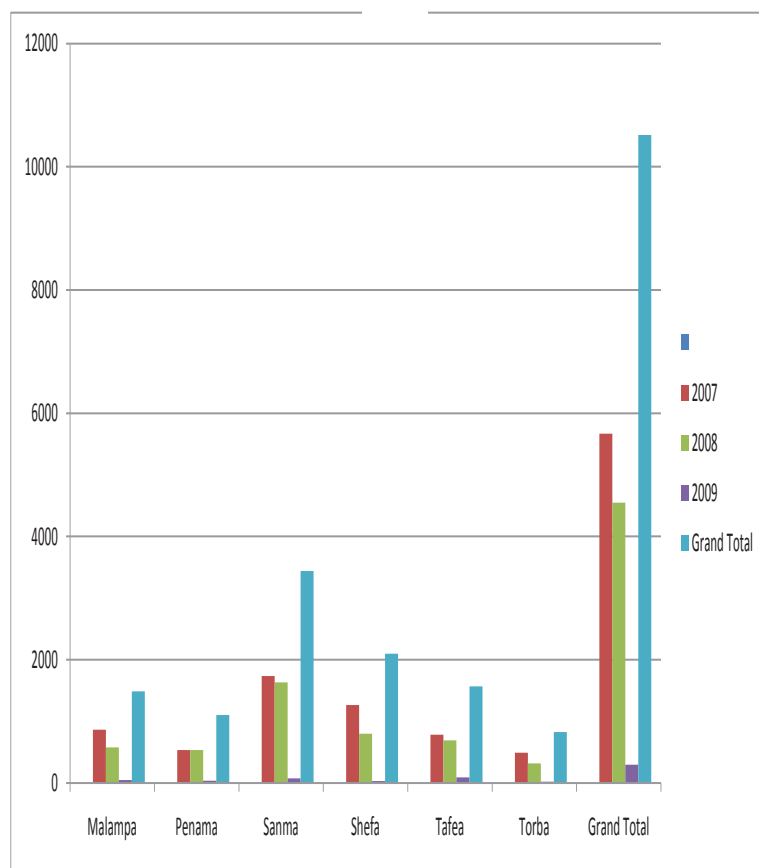
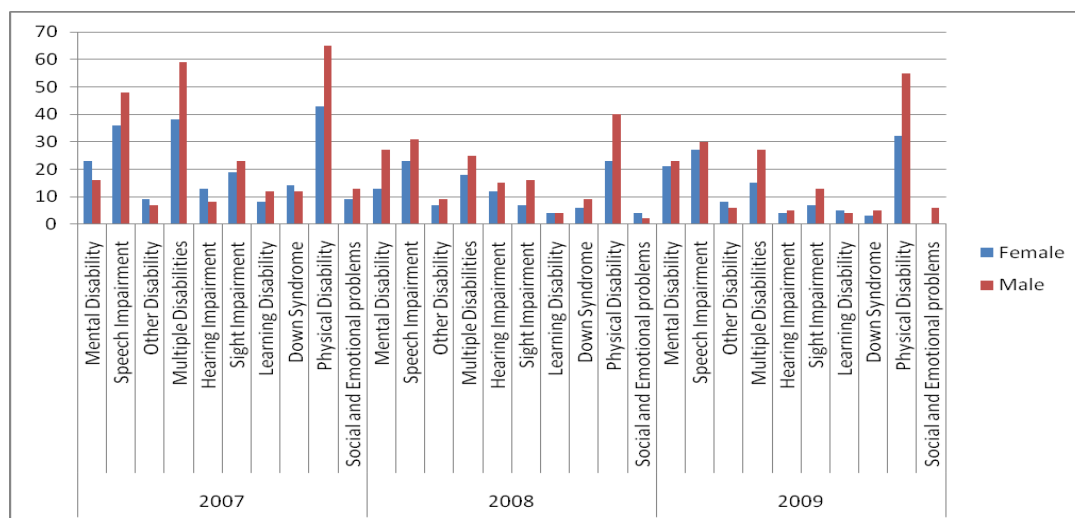


Figure 1: Statistics 2007, 2008, 2009. Source: VEMIS, 2009




Source: VEMIS, 2009

From Figure 1 it is also clear that nearly one-third of the children were registered in schools in the Sanma province followed by 20 percent recorded for the Shefa province with nearly 20 per cent in the same period. Within these two provinces are the national capital in Port Vila and another major urban centre in Luganville.

In addition, measures to ensure that more detailed information on nature of impairments is available should be instituted. For example, 752 students or nearly eight percent of students with impairments have vision impairments. 290 students or three percent have

physical impairments. While the exact nature of these impairments is not clear, they raise the following questions:

<ul style="list-style-type: none"> • How many students use a wheelchair to physically access schools? • How many do not have any hands to write with or have the use of their legs? • How many are blind or have low vision and require glasses in order to read their books? • How many do not have the resources and means to pay school fees • How many children want to go to school but can't? • How many can sit their exams on an equal basis with other students? • How many girls are not attending classes because of the distance to, or remoteness of schools? 	 <p>[Photo by Jerry Poilapa]</p> <ul style="list-style-type: none"> • How many are deaf like the child in this photo? • How many parents do not send their children because they do not believe it will benefit their child? • How many parents wish for their child to access education? • How many parents don't know where to begin?
---	---

and many other questions like these will require a sector-wide approach lead by the Department of Education with support from the Ministry of Justice and Social Welfare.

While further analysis is not possible at this stage to gauge the exact nature of hearing and vision impairments plus the other impairments or nature of social/emotional problems faced by students, or the reasons for the large number of admission of children with impairments enrolled in the two urban centres, measures to respond to these questions should be addressed by this strategic plan.

6. OUT OF SCHOOL CHILDREN⁴

The Department is also conscious of the high rate of non-completion of schools by our children. In 2006, for example, only 54 percent of pupils progress to year 6 of Primary school. After Year 6 only 24.5 percent of pupils survive to start Year 7 indicating that over 75 percent of pupil who reach year 6 will never go on to year 7.

In his statement in Parliament in June 2009, the Minister for Education abolished school fees and stated that the national cost of educating each child will increase. While this move may see more children accessing schools and will go a long way toward Vanuatu meeting its international commitments to have at least 75 percent of children in schools, the policy will not be effective for children with impairments until the education system itself is ready to embrace inclusion as a fundamental principle on education. This requires the efforts of the Education Department to inform its own personnel from the teachers to the administrators. A concerted effort to raise awareness among its own constituency plus organizations such as the Vanuatu Teachers Union, the mass media and parents is

4. Out of school children refers to school age children who do not complete or never attended formal schooling ⁴

therefore seen as a priority. This strategic plan therefore recognizes the importance of disseminating this initiative widely throughout the country and over a long period of time to ensure that inclusive education becomes imbedded in our mindset in delivering education to our children and young people who are denied access to our education system. It will also entail some major restructuring in our system to ensure access.

7. ANALYSIS OF CURRENT INCLUSIVE PRACTICES AND SUPPORT SERVICES

No official report exists on the challenges and achievements of efforts by teachers in providing space for children with impairments within the classrooms. Very few schools have teachers qualified in teaching special needs. Only one school has been identified which has a Head Teacher with a Masters Degree in Special Education.

Following consultation in the Sanma Province - which has the highest number of children with impairments - inclusive practices vary. One school incorporates parents, medical personnel and communities within its programme. Another school accepts children with impairments from different zones thus increasing its student numbers to such an extent that it becomes overwhelming for the teacher. Without specific training on special education and support from parents and other services, teachers face a real danger of burn out in addition to the potential of creating negativity that will affect both the teacher and the student. A policy toward accepting children with their own zone is one measure to ensure that children remain with their parents and go to school in an environment they know. Training of teachers in special education either through in-service training or pre-service training is therefore seen as of utmost importance.

Vanuatu Society for Disabled People

The Vanuatu Society for Disabled People has been in existence as a provider of community based rehabilitation since 1991. It has six fieldworkers trained in community based rehabilitation and based mostly in Port Vila. It is a non government organization which receives some funding support from the Christian Blind Mission. It does not receive any core funding from the Government of Vanuatu.

As a service provide, this organization is placed in a good position to assist the Department of Education to move the inclusive education agenda. In 2004, for example, the Executive Director of the organization was appointed as a member of Vanuatu's Education for All Committee. As a large part of its programme rehabilitation, the fieldworkers are trained in assessment and development of individualized training programmes for their clients. In recent years, they have secured donor funding to provide ear and eye screening on Efate, Malekula and Penama. As each fieldworker is responsible for one province each, they have been able to provide outreach work only when funding permits. Their usefulness to the Department of Education can be of great value for the initial period until the Department has enough trained teachers through either contract work specifically for screening of students or supporting them through an item in the national budget to provide the rehabilitation services. Advocacy groups such as the Disability Promotion & Advocacy also exist and have been supporting inclusive education for the past decade. This organization has a Parents & Caregivers Committee where any programmes involving advocacy and awareness can also be utilized.

An example of a positive partnership between Government and NGOs in the promotion and provision of inclusive education services and training is provided below.

8. CALLAN SERVICES – AN EXAMPLE OF A POSITIVE INCLUSIVE EDUCATION APPROACH⁵

Papua New Guinea developed its first national disability plan in 1994 as a response to the Education for All commitment and the UN ESCAP Asian and Pacific Decade of Persons with Disabilities 1993-2002. By 2003 the second National Special Education Plan 2004-2013 was developed and approved by the National Education Board in February 2003. This plan was divided into five-yearly segments for implementation of the actions identified in the plan. Seven priority areas were identified with specific recommendations for each area.

Papua New Guinea's approach to inclusive education has largely been a collaborative effort with the Callan Services established in 1991 by Brother Graham Leach. This is a church-based organization run by the Christian Brothers with different dioceses responsible for managing its 16 programmes throughout Papua New Guinea. These 16 Callan Special Education Resource Centres (Callan SERSs) within the National Education system with nine sub-centres providing outreach programmes to districts out of the main urban centres. In addition five special education resource centres are provided by other non-government agencies such as the Red Cross, St. John's Services for the Blind, Cheshire Homes, Morobe Association and the Lutheran Church). The types of services provide range from providing community based rehabilitation services, rural ear and eye screening services, eye surgery, orthopaedic training, schools screening support, mental health services, optical services and advocacy to the National Training Centre in Wewak for special education teacher training.

A national Deafness Unit is located in Madang which is responsible for training in sign language throughout the country. One of their major achievements has been the development of the Melanesian Sign Language which is taught to all special education students.

Since Callan Services started, negotiation with the Department of Education has resulted in the Teaching Services Commission funding 123 salaries for the teachers in the Resource Centres. 97 of these salaries support teachers in the 16 centres and nine sub-centres of the Callan network. These teachers are themselves agents for promoting inclusive education and CBR education. In total, these organizations provide their services to 89 districts in 20 provinces with an estimated population of 6.6 million.

The National Training Centre in Wewak has been responsible for training teachers in special education for years. Offering flexible education as well as full-time studies, this programme offers great potential to Vanuatu to be utilized as a training base until the Vanuatu Institute of Teacher Training has been fully established to provide special education training as well as having a pool of human resource that can assist Vanuatu for a short time. The Divine Word University in Madang offers tertiary qualifications in Special Education based also in Wewak.

⁵ The information contained in this section was provided to the Vanuatu team by Brother Leach in April 2009 as background information for their study tour to Papua New Guinea.

Programmes for these courses are jointly written by specialist from Callan Services.

9. SPECIAL EDUCATION TEACHER TRAINING

For inclusive education in Vanuatu to commence, training needs to be seriously considered for its current as well as future teachers. In 2007 a there were a total of 3,362 teachers teaching in early childhood to secondary school levels. 60 percent of all these teachers were women. 1,765 of these teachers were certified and 1,972 were qualified teachers. That is, 59 percent of teachers were qualified, that is they had undertaken some training and / or higher studies but have not undertaken any teacher training. So although they have a qualification, they have not been trained to teach. 63 percent were classified as certified teachers or those who have undertaken teacher training as their post school qualification. No teacher with special education background or qualification was identified in the report.

Table 4 Number of Teachers by Province and Sector, 2007

Province	Early Childhood Education		Primary School		Secondary School		Total	% Women
	M	F	M	F	M	F		
Malampa	3	141	181	174	84	34	617	57
Penama	6	58	131	160	76	51	482	56
Sanma	18	213	183	230	106	55	805	62
Shefa	6	99	163	266	139	107	780	61
Tafea	15	115	181	140	48	23	522	53
Torba	14	36	45	49	8	2	156	56
Total	62	664	885	1,019	461	272	3,362	60
%	9	91	46	54	63	37		

Source: VEMIS, 2007, p. 37.

Table 5 Number of Qualified and Certified Teachers at Various Levels of Education, 2007

Province	Early Childhood Education		Primary School		Secondary School		Total	Total Qualified / Certified
	Yes	No	Yes	No	Yes	No		
Qualified	352	374	1,106	798	514	219	3,363	1,972
Certified	338	388	974	390	453	280	2,823	1,765

Source: VEMIS, 2007, p. 37.

Table 6 Number of Teachers by Province and Sector, 2009

Province	Early Childhood Education		Primary School		Secondary School		Total	% Women
	M	F	M	F	M	F		
Malampa	3	141	176	202	66	30	618	60
Penama	6	101	152	173	56	33	521	59
Sanma	22	222	170	250	102	64	830	64
Shefa	8	125	163	259	163	118	836	60
Tafea	16	111	167	131	47	23	495	53
Torba	14	43	42	38	11	2	150	46
Total	69	743	870	1053	445	270	3450	60
Grand total	812		1923		715			
%	8	92	45	55	62	38		

As Callan Services National Training Centre already has a successful programme in teaching special education as well as offering a flexible mode of learning, the Department could consider offering scholarships to interested teachers who have are not qualified as

teachers to be up-skilled their qualification through this institution. Similarly those who already possess teacher certification should be given the opportunity if they are interested. A specified number of scholarships should also be made available for the next five years specifically for this purpose.

Collaboration and Coordination with other stakeholders

The strategies identified in the National Disability Policy and Plan of Action 2008-2015 to develop a coordinated action plan and approach among government agencies as well as other partners is therefore critical and crucial.



[Photo by Jerry Poilapa]

In particular, this strategic plan will address the need to work closely with the Department of Health and service organizations such as the Vanuatu Society for Disabled People to put in place measures to assist in assessment of the student population and procedures for screening ears and eyes until such stage when teachers themselves are trained to carry out such assessment themselves. The necessity to include such training programmes within the Vanuatu Institute of Teacher Education will be addressed below.

10. DEVELOPMENT OF THE INCLUSIVE EDUCATION POLICY AND STRATEGIC PLAN OF ACTION

The Department of Education’s Inclusive Education Policy and Strategic Plan of 2010-2020 is the result of nearly two years of work both within Vanuatu and in neighbouring countries. This policy and plan of action covers a 10 timeframe since a shorter period will not see expected results. Putting in place an education system which can address the inequities that exist requires some major re-structuring of the system itself. Such restructuring requires putting in place such a policy with its requisite commitment in terms of financial resources and development of its human resources. It requires a mind-shift and the support from all who are concerned about the education of our all our children. It is a national framework for inclusive education and is based on research and first hand experiences of best practices obtained during consultation within Vanuatu and field visits to Papua New Guinea.

In pursuing a policy toward an inclusive education, the following should be born in mind.

<p>All children have the right to education. Inclusive education ensures the presence, participation and achievement of all children in schooling. In involves restructuring the culture, policies and practices in schools so that they can respond to the diversity of students in their locality.</p>	<p>Inclusive education:</p> <ul style="list-style-type: none"> • acknowledges that all children can learn • acknowledges and respects differences in children: their, age, sex, ethnicity, language, disability, HIV and other health status, gender considerations • enables education structures, systems and methodologies to meet the needs of all children • is part of a wider strategy to promote an inclusive society • is a dynamic process that is constantly evolving <p>Inclusive education is essential to achieving quality education for all (INEE, 2009, p. 7).</p>
--	--

What will be required to change for example will be untested assumptions – since we don't have an inclusive education system yet – some of which assume:

- that it is too difficult to include everybody in education
- that a lot of expertise is required to have inclusive education
- that it will be too expensive to have inclusive
- that separate facilities are needed to make an education programme more inclusive
- situation where a lot of people who were missed out at the beginning of schooling never get included (INEE, 2009).

By testing these assumptions there we should see more of the following:

- knowledge about whether or not everyone has been reached by education services
- people who deliver education recognising the situation and rights of those who are, or have been, excluded from learning and participating
- people committed to changing the situation of those who are completely excluded from education
- people thinking about those who are in education but are experiencing difficulties with attending, enjoying or benefiting from learning and participation, or feeling safe in school
- people becoming confident to reduce the barriers that they and others are facing in education
- people recording, reporting and sharing what is being done to make education more inclusive
- stronger consultation, co-ordination and partnership with a diverse range of stakeholders
- identification of resources (material and human) which can help.

These changes should ultimately lead to enabling those disadvantaged or previously excluded learners who have not been included in the education to be visible in and enjoying a quality and participator education and an education system that is geared to enabling changes that will encourage this change. The following principles therefore will be useful to bear in mind when thinking inclusion:

- Make education **welcoming to all** – adapt the system to the learner, rather than expecting the learner to adapt to the system.
- Everyone has their own **capacity to learn**, and everyone has the right to a good quality, relevant education.
- Everyone involved in any education setting can **do something, however small**, to make education more welcoming and supportive for everyone else.
- Starting a new initiative like this offers space to look at education with a **fresh perspective**. It can be an opportunity to improve on the previous stand or education provision and to address issues that have not been considered before.
- It is **less expensive** if we incorporate approaches to support everyone at the outset than if we try to change exclusionary school infrastructure and practices at a later date.
- Planning and delivering an inclusive education response does not need specialist or 'experts' knowledge of inclusion, disability or discrimination issues.
- Every sector can play a part in supporting inclusive education.

- Inclusion in education is about participation and learning as well as about access to the place of education.
- While it is important to know **who is included** in schools, it is just as important for teachers, parents, children, officials and staff to ask about **who isn't included and why**, and whether they can make progress in addressing those questions.
- Monitoring the results of this initiative can show that previously excluded people can **participate in ordinary learning environments**, that they can learn from the same broad curriculum, and that all people can learn new things from each other. This can make a valuable **long-term contribution to education**.
- Children often know much more than adults about which children are excluded from education and why. They can be powerful voices and advocates within communities, asking for other children to be included.
- Perhaps the biggest factor in helping previously excluded children to feel included in making them feel welcome and encouraging them to make progress (INEE, 2009, p. 7).

11. HOW DO WE KNOW WHEN WE HAVE BECOME INCLUSIVE?

Measuring inclusion requires that policies and procedures are put in place first that is based on everyone participation and agreement and fully aware of the plans. This requires agreement by senior management about the priority areas for action within, for example, one year, two years, five years and what the ultimate outcome will be in 2020. While some action can commence immediately, for example, raising awareness about the Department's plan toward inclusive education, or a few years such as the amendment of the Education Act, others will take the full ten years – or more – to achieve. An example of how a school can measure its progress can be done through using descriptors on the “School Planning Strategy” described on the following page.

Conclusion

The principal applicable programmatic frameworks for this policy and plan of action include the World Conference on Education for All, held in Jomtien, Thailand, in 1990, which set the now well-known goal of “education for all”, promoting equity and universal access to education. In a further development, the Standard Rules on the Equalization of Opportunities for Persons with Disabilities were adopted in 1993, focusing, as their title suggests, on the “equalization of opportunities and participation in all aspects of society” for persons with disabilities. The Salamanca Statement on Principles, Policy and Practice in Special Needs Education of UNESCO followed in 1994, asserting that education for all could not be achieved without including all types of learners in one learning environment. Notably, its paragraph 2 states that “regular schools with this inclusive orientation are the most effective means of combating discriminatory attitudes, creating welcoming communities, building an inclusive society and achieving education for all” (.

The Department of Education recognizes and appreciates that the journey toward an inclusive education system will be challenging. It also recognizes that not all children with impairments and other vulnerable groups will be able to access education within the scope of this timeframe. The Department therefore calls on all stakeholders to support the implementation of this policy direction to ensure that children and young people of Vanuatu be given the fullest opportunity to benefit from education in years to come.

This document has been produced as a stand alone document and can be updated when and where necessary. Statistical data and other information contained in Part A can also be updated annually to inform policy makers of any change to the policy or plan of action to be undertaken within the Department of Education

12: DESCRIPTORS TO SUPPORT THE INCLUSIVE EDUCATION POLICY AND STRATEGIC PLAN OF ACTION School Planning Strategy

Policy: "Schools have inclusive practices to meet the needs of all students"

Listed below are a series of descriptors to assist school communities to map their progress towards the goal of inclusive education. The descriptors enable schools to plot their progress on a five point scale across the areas of:

- Curriculum, pedagogy, assessment, reporting and professional development
- School community
- School planning documents, policies and procedures

While not exhaustive, the descriptors provide a stimulus for discussion between the various players such as Principals and Head Teachers in relation to school progress in building an inclusive school community. Other stakeholders such as Departments of Health, Police, Infrastructure & Public Utilities, Chiefs, religious bodies, parents, carers, disability organizations, women, youths, regional institutions like USP and many others involved in this consultation can also use the ideas contained here to map your own progress in ensuring that your own agencies and organizations also develop inclusive practices.

SCALE	DESCRIPTORS	DATA SOURCE
1. Embedded in practice	Curriculum, pedagogy, assessment and reporting are aligned and meet the needs of a diverse student group. Professional opportunities exist for staff to share their strategies and successes with other personnel. The school community reflects the diversity of society and celebrates this diversity regularly. The school community works collaboratively with all students, parents, carers and community members by publicly recognizing and valuing their contributions. All school planning documents, policies and procedures are inclusive of all students and reflect the diversity of the school.	SCHOOLS
2. Significant progress made	Teachers are planning towards ensuing curriculum, pedagogy, assessment and reporting needs the needs of all students. Professional opportunities exist for staff to co-plan and share their strategies and resources. The school community accepts diversity and whilst facing some of its own challenges, is able to reflect on the positives. The school community has begun to implement processes for students, parents, carers and community members to participate more actively in the school community. Most (80 percent) school planning documents, policies and procedures are inclusive of all students and reflect the diversity of the school.	SCHOOLS
3. Planning and implementation exists	Curriculum leaders in the school have clearly articulated the requirements to design learning opportunities for all students. Professional opportunities are made available for teachers to discuss how they may occur. The school community acknowledges diversity and is discussing strategies to better meet the needs of all students. A process is under-way that involves updating all school planning documents, policies and procedures to be inclusive of all students and reflect the diversity of the school.	SCHOOLS
4. Limited progress	The school has started to examine ways of planning for diversity within student learning groups. The school community reluctantly recognizes diversity and/or has limited understanding of the concept of diversity. The school is aware of the requirement to include students, parents, carers and community members in its process. Separate school planning documents, policies and procedures are in place for different groups of students in the school that may reflect some reference to inclusive practice.	SCHOOLS
5. No appreciable start	Curriculum, pedagogy, assessment and reporting show no recognition of different student learning needs. The school community sees diversity as a deficit. Students, parents/carers and community members are reluctantly included at times in school processes. School planning documents, policies and procedures are not inclusive of all students and do not reflect the diversity of the school.	SCHOOLS



DEPARTMENT OF EDUCATION

Inclusive Education Policy & Strategic Plan 2010-2020

INCLUSIVE EDUCATION POLICY FRAMEWORK

Purpose

The purpose of this Inclusive Education Policy and Strategic Plan of Action 2010-2020 is to set the framework toward an education system that is inclusive of all children and to create an environment which recognizes that all children can learn. This policy will be implemented over a 10 year period with specific targets to be achieved within specific timeframe over this period.

Policy Statement on Inclusive Education

The Department of Education will pursue a policy of inclusive education and therefore the policy will be to ensure that schools and education centres are open to all children.

Vision

By 2020 all schools will have inclusive practices to meet the educational needs of all students.

Mission

Inclusive education, which is accessible education within the regular local neighbourhood or community schools, provides the best opportunity for the majority of children and youth with disabilities and other disadvantaged children to receive an education. To this end the Department will embark on putting in place measures to ensure access to education by a diverse group of children. This will require teachers, schools and systems to change to better accommodate the diversity of needs that pupils have including removing barriers within and around the school that hinders learning.

Non-Discrimination

The right to education is a fundamental right of all children and they will not be discriminated against. Discrimination means any distinction, exclusion or restriction made on the basis of sex, age, race, place of origin, geographic location, culture, language, physical, intellectual or physiological disability, religious beliefs, status of parents or carers and their political beliefs which has the effect of impairing or nullifying the recognition, enjoyment or exercise by disadvantaged children, including children with disabilities on the basis of equality with other children. It includes direct as well as indirect discrimination including denial to reasonable accommodation.

Long-Term Commitment

This Inclusive Education Policy requires long-term commitment by the Department with support from the National Government. It therefore requires financial, technical and human resources commitment to support the implementation of the policy over the next 10 years.

Financial Implications

The Department of Education acknowledges that the financial resources required to implement the inclusive education policy will require long-term funding arrangement beyond the normal financial budgeting processes. In this regard it will seek support from the national Government and donors through bilateral arrangements to support this policy and programme of action.

Regional Cooperation

To realize this policy the Department recognizes that it will require assistance from neighbouring countries. In this regard the Department will embark on seeking the assistance of neighbouring countries and other regional agencies to support this programme of action.

Implementing Agencies

The Department of Education shall be the agency ultimately responsible for implementing this policy and programmes of action. Specific responsibilities identified in this and subsequent programmes for action will be carried out by individual units within the Department.

Evaluation, Monitoring and Reporting Mechanisms

To harmonize the evaluation, monitoring and reporting process, line Departments will report annually to the Director of Basic Education. The Inclusive Education Unit will be responsible for compiling annual reports to be submitted to the Council of Ministers through the Minister for Education.

Review of the Inclusive Education Policy & Strategic Plan of Action

Reviews will be conducted every 2.5 years with a mid-term review to be conducted in June 2015.

INCLUSIVE EDUCATION STRATEGIC PLAN OF ACTION 2010 – 2020

Strategy 1: Legislative and Policy Framework

1.1 Review and amend Education Act of 2001, Teaching Service Act of 1983, VITE Act 2001 and VIT Act of 2001

- To include specific provision that the education system is inclusive by 2011
- Recognize sign language and Braille by including it in the legislation by 2012
- Revise on non-discrimination to include definition of discrimination on the basis of disability as provided for in the Convention on the Rights of Persons with Disabilities by 2012
- Revise legislation on school entry age to take into account by 2012
- Define children according to the definition contained in the Convention on the Rights of the Child by 2012
- Provide for teachers of special education to be certified by 2015
- Provide for birth certificates as a pre-requisite for registration of all children commencing in all pre-schools and primary school entrance by 2012
- Enlist support from Civil Status and Health Department for affordable and accessible birth certificates

1.2 Review, amend and/or develop new policies or directions

- Formal adoption of the Inclusive Education Policy and Plan of Action to be done by 2011
- Revise legislation on school entry age to take into account by 2012
- Revise duty statements of School Improvement Officers in line with inclusive education practices by 2013
- Develop policy on sitting exams in line with special needs of children with impairments by 2015
- Change Special Education Office / Officer to Inclusive Education Section / Inclusive Education Officer by 2010
- Adopt French and English sign languages by 2013
- Adopt Melanesian Sign Language as the sign language to be taught in all schools in Vanuatu by 2013
- Review document to implement in every Act and policy to ensure language is consistent with current thinking and practices – for example, use persons with impairments and not ‘the disabled’ or ‘disability’ by 2013
- Ensure that special provisions for parents and carers of children with impairments are included in school committees, parents and teachers committees by 2015
- Ensure that inclusive education as a practice is reflected in all new policies, strategies and funding – on-going

- Ensure funding for inclusive education programmes be included in Vanuatu Education Road Map by 2011

1.3 *Pilot schools*

- Identify specific number of schools to commence inclusive education methods by 2015
- Identify teachers from these schools to be given priority in inclusive education training by 2015

Strategy 2: Teacher Training Strategy

2.1 *Capacity building for Inclusive Education System*

- Teacher training in inclusive education be instituted by the Vanuatu Institute on Teacher Training immediately by 2011
- Commence discussion/negotiation with Papua New Guinea Department for technical assistance on inclusive education in 2015

2.2 *Capacity building for Inclusive Education Teachers*

- Identify teachers in service interested in inclusive education in 2011 to be trained by 2013
- Commence comprehensive pre-service and in-service teacher training on inclusive education be provided for all teachers commencing 2011
- Encourage and/or identify persons with impairments to become teachers by 2015
- Provide 2 scholarships as special temporary measures for inclusive education teachers to be trained in the Tertiary Institutions annually for the next five years commencing 2011
- Provide 2 scholarship as special temporary measures for opportunities for non-certified teachers to be trained in inclusive education for the next five years by 2015
- Offer distance education opportunities for degree and programs in inclusive education in scholarships unit in 2017
- Liaise for training of pre-school teachers in inclusive education be instituted in 2015
- Hold national curriculum workshop annually commencing 2015

2.3 *Training of Trainer workshops on inclusive education be conducted for all School Improvement Officers by 2016*

- Awareness on revision of duty statements to include inspection of inclusion practices be conducted by 2017

2.4 *Training of Nurses*

- Disability studies and special training on various impairments be introduced in the Nursing College by 2011 and ongoing

2.5 *Training of Parents and civil society organizations*

- Provide training to parents of children with impairments to participate in school activities by 2013
- Provide or enlist help from non government organization to train parents in sign language by 2013
- Provide training to school Committees to empower parents and linkage with NGOs by 2013

Strategy 3: Early Identification and early Intervention

- Coordinate and liaise with the Health Department on early identification of children with impairments and establish a register by 2013
- Coordinate and liaise with Vanuatu Society for Disabled People and Disability Desk Secretariat to prepare training for young children to enter schools by 2015
- Consult with organizations of persons with disabilities, parents and carers, National ECCE policy and include inclusive education philosophy including training and awareness by 2014

Strategy 4: Accessibility Strategy

4.1 *Access Audit*

- Conduct access audit for all schools and public administration buildings within the Ministry of Education (PEO Offices and School buildings) by 2012
- Develop policy standards for accessible buildings using specifications from the Department of Public Utilities and Transport by 2014

Strategy 5: Data Collection, Statistics and Information Dissemination

5.1 *Data collection and statistics*

- VEMIS to revise statistics forms for Head Teachers to include types of impairments under general categories. For example, under the general category of vision impairment, indicate whether the student is blind, has low vision, 50 percent vision, colour blindness or other impairments with Health and VSDP - by 2012

- include qualitative data and information on number of children with impairments who have completed each grade and number who have successfully entered the next level of education etc into VEMIS form by 2013
- Enlist the help of the Vanuatu Society for Disabled People for differentiating the impairments by 2013
- Run special workshops for Head Teachers on the revised form by March 2014

5.2 *Information Dissemination*

- VEMIS data on children with impairments and social/emotional problems be summarized and provided to Head Teachers of each school by 2012
- Improve support of intra-government email for rural and remote schools by 2013
- Create website for education statistics and other information such as opportunities including available training and scholarships by 2015
- Compile first annual report on Inclusive Education by 2012 and complete it by March 2013 and disseminated to all schools, government and other agencies

Strategy 6: IE Awareness Campaign Strategy

6.1 *National Awareness Campaign on Inclusive Education*

- Develop national awareness campaign strategy for the Inclusive Education Policy and Plan of Action be developed by October 2011 for commencement in 2012
- Strategy to include awareness to education administrators on the philosophy of inclusive education by 2012
- Strategy to give focus to roles of parents and carers in the implementation of the inclusive education policy by 2013
- Strategy to include awareness to all government agencies, donor partners, national and regional organizations and the general public by 2012
- Strategy to include use of national radio, FM stations and newspaper media and IEC materials (& popular theatre, videos, television programmes) by 2012
- Inclusive Education Policy and Strategic Plan of Action be translated into French by August 2011
- Principal Education Officers to be provided copies of the Policy and strategic plan after launching by 2011

6.2 *National Conference on Inclusive Education*

- Coordinate and liaise with Ministry of Justice and Social Welfare the first National Conference on Disability and Inclusive Education by 2015
- Develop funding for annual conferences be included in funding strategy by 2014

Strategy 7: Funding Strategy

- Funding strategy for the implementation of the policy and strategic plan be developed by 2010
- Funding for assistance from non government agencies such as the Vanuatu Society for Disabled People and the Disability Promotion & Advocacy Association be included by 2012
- Potential donors such as AusAID, NZAID, European Union and others to be by 2011

Strategy 8: Monitoring, Evaluation and Reporting

- Monitoring will be provided annually through the reports from School Improvement Officer and the VEMIS starting in 2012
- Evaluation will be provided annually through the Principal Education Officers at their annual meetings
- Reporting will be provided by the Inclusive Education Officer annually
- Examples of best practices will be shared at annual conferences by 2013
- Periodic report on the CRC, the CRPD and CEDAW will include reporting on the implementation of this Policy by 2011 and on cycle

- Un contrôle est effectué chaque année par le biais des rapports de l'agent d'amélioration de l'école et du SIGEV en 2012
- L'évaluation est fournie chaque année par les agents Principaux d'éducation lors de leur réunion annuelle
- Un rapport sera produit par l'agent de l'éducation inclusive annuellement
- Des exemples de pratiques exemplaires seront partagés lors des conférences annuelles d'ici 2013
- Des rapports périodiques sur le CDE, le CDPH et le CEDCF comprendront des rapports sur la mise en œuvre de cette politique d'ici 2011 et de manière cyclique.

Stratégie 8: Contrôle, évaluation et rapport

- La stratégie de financement pour la mise en œuvre de la politique et le plan stratégique doit être élaborée d'ici 2011
- Le financement de l'aide des organismes non gouvernementaux tels que la Société de Vanuatu pour les Personnes Handicapées et l'Association de Promotion et de Défense de l'invalidité doit être inclus en 2012
- Des bailleurs de fonds potentiels tels que AusAID, NZAID, l'Union européenne et d'autres doivent être inclus d'ici 2011

Stratégie 7: Stratégie de financement

- 6.2 *Conférence Nationale sur l'Éducation Inclusive*
- Stratégie pour inclure la sensibilisation de tous les organismes gouvernementaux, les partenaires donateurs, les organisations nationales et régionales et le grand public d'ici 2012
 - Stratégie pour inclure l'utilisation de la radio nationale, les stations FM et les journaux et les matériaux de l'EI (& théâtre populaire, vidéos, programmes de télévision) d'ici 2012.
 - La politique de l'éducation inclusive et le Plan d'Action stratégique doit être traduit en français d'ici août 2011
 - Les agents principaux de l'éducation doivent être en possession des copies de la politique et du plan stratégique après le lancement en 2011
- Conférence Nationale sur l'Éducation Inclusive*
- Coordonner et assurer la liaison avec le Ministère de la Justice et du Bien-être Social pour la première conférence nationale sur le handicap et l'éducation inclusive d'ici 2015
 - Développer une stratégie pour inclure le financement des conférences d'ici 2014

Stratégie 5: Collecte des données, des statistiques et dissémination de l'information

5.1 Collecte des données et des statistiques

- Le SIGEV doit réviser les formulaires statistiques pour les enseignants responsables et inclure les types de déficiences sous des catégories générales. Par exemple, dans la catégorie générale des déficiences visuelles, il faut indiquer si l'étudiant est aveugle, a une vision faible, une vision de 50 p. 100, la cécité ou d'autres troubles avec la santé et le VSDP d'ici 2012
- Inclure des données qualitatives et des informations sur le nombre d'enfants ayant une déficience qui ont terminé chaque année et le nombre qui ont conclu avec succès le prochain niveau de l'éducation etc. dans le SIGEV d'ici 2013
- Etablir la liste de l'aide apportée par la Société de Vanuatu pour les Personnes Handicapées afin de différencier les déficiences d'ici 2013
- Conduire des ateliers spéciaux pour les responsables des écoles pour réviser le formulaire d'ici mars 2014

5.2 Dissémination de l'information

- Les données du SIGEV sur les enfants atteints de déficiences et de problèmes sociaux et affectifs devraient être résumées et fournies aux responsables de chaque école d'ici 2012
- Améliorer le soutien au courtiel intra-gouvernemental pour les écoles rurales et éloignées d'ici 2013
- Créer un site Web pour les statistiques de l'éducation et d'autres informations comme les opportunités, y compris la formation disponible et les bourses, d'ici à 2015
- Compiler le premier rapport annuel sur l'éducation inclusive en 2012 et le terminer d'ici mars 2013 et le diffuser à toutes les écoles, au gouvernement et autres institutions

Stratégie 6: Campagne de sensibilisation sur l'EI

6.1 Campagne nationale de sensibilisation sur l'éducation inclusive

- Développer une stratégie pour une campagne nationale de sensibilisation pour la politique de l'éducation inclusive et le Plan d'Action élaboré d'ici octobre 2011 pour le lancement en 2012
- Stratégie pour inclure une sensibilisation auprès des administrateurs de l'éducation sur la philosophie de l'éducation inclusive d'ici à 2012
- Stratégie pour mettre l'accent sur les rôles des parents et des proches qui aident dans la mise en œuvre de la politique de l'éducation inclusive d'ici 2013

- Communiquer pour que la formation des enseignants en éducation inclusive soit instituée en 2015
- Organiser un atelier national du Curriculum en 2015
- Organiser un Atelier de *Formation de Formateur sur l'éducation inclusive pour les Officiers d'Amélioration des Ecoles* d'ici 2016.
- Sensibilisation sur la révision des devoirs afin d'inclure l'inspection des pratiques inclusives d'ici 2017.

2.4 *Formation des infirmières*

- Etudes sur le Handicap et la Formation Spécialisée sur des handicaps variés à introduire au Collège d'Infirmières/Infirmières d'ici 2011 et en cours.

2.5 *Formation des parents des organisations de la société civile*

- Offrir une formation aux parents d'enfants ayant une déficience pour qu'ils participent aux activités de l'école d'ici 2013
- Fournir ou engager de l'aide d'organisation non gouvernementale pour former les parents à la langue des signes en 2013
- Fournir une formation aux comités d'école pour responsabiliser les parents et établir une liaison avec les ONG en 2013

Stratégie 3: Identification et intervention précoce

- Coordonner et assurer la liaison avec le Ministère de la Santé pour l'identification précoce des enfants atteints de déficiences et établir un registre d'ici 2013
- Coordonner et communiquer avec la Société de Vanuatu des Personnes Handicapées et le Secrétariat des personnes handicapées afin de préparer la formation pour que les jeunes enfants entrent dans les écoles d'ici 2015
- Consulter les organisations de personnes handicapées, les parents et les tuteurs, sur la politique nationale de l'ECCE et inclure la philosophie de l'éducation inclusive y compris la formation et la sensibilisation d'ici 2014

Stratégie 4: Stratégie d'Accès

4.1 *Audit de l'Accès*

- Effectuer la vérification de l'accès pour toutes les écoles et les bâtiments de l'administration publique au sein du Ministère de l'Éducation (Bureau des OPE et des bâtiments scolaires) d'ici 2012
- Elaborer des normes de la politique pour les bâtiments accessibles en utilisant les spécifications du Ministère des Services Publics et du Transport d'ici 2014

- Identifier les enseignants en service, intéressés par l'éducation inclusive en 2011 pour être formés d'ici 2013
 - Commencer la formation initiale complète et continue des enseignants à l'éducation inclusive pour tous les enseignants en 2011
 - Encourager et/ou identifier les personnes ayant une déficience qui pourraient devenir enseignants d'ici à 2015
 - Fournir 2 bourses spéciales d'études en tant que mesures temporaires pour les enseignants de l'éducation inclusive pour qu'ils soient formés dans des institutions tertiaires chaque année pour les cinq prochaines années à compter de 2011
 - Fournir deux bourses d'études en tant que mesures temporaires spéciales pour que des enseignants non certifiés aient la possibilité de se former à l'éducation inclusive pour les cinq prochaines années d'ici à 2015
 - Offrir, au sein du Bureau des Bourses scolaires, des possibilités de formation à distance de niveau licence et des programmes d'éducation inclusive en 2017
- 2.2 *Construction des capacités pour les Enseignants en Formation Inclusive*
- La formation en éducation inclusive doit être instituée par l'Institut des Enseignants de Vanuatu pour la formation des enseignants immédiatement en 2011
 - Commencer la discussion/négociation avec le département de la Papouasie Nouvelle-Guinée pour l'assistance technique de l'éducation inclusive en 2015
- 2.1 *Construction de capacité pour le système d'Éducation Inclusive*

Stratégie 2: Stratégie de formation des enseignants

- Identifier le nombre spécifique d'écoles qui doivent engager des méthodes d'éducation inclusive d'ici 2015
 - Identifier les enseignants des écoles prioritaires pour leur donner une formation à l'éducation inclusive d'ici 2015
- 1.3 *Écoles pilotes*
- S'assurer que des dispositions spéciales pour les parents et les tuteurs des enfants atteints de déficiences sont incluses dans les comités de l'école, les comités parents et enseignants d'ici 2015
 - S'assurer que l'éducation inclusive en tant que pratique est reflétée dans toutes les politiques, les stratégies et le financement – en cours
 - S'assurer que le financement des programmes d'éducation inclusive est inclus dans la Feuille de Route de l'Éducation du Vanuatu d'ici 2011
- pratiques – par exemple, utiliser « personnes avec des déficiences » et non « les handicapés » ou « handicap » d'ici 2013

PLAN D'ACTION STRATEGIQUE DE L'EDUCATION INCLUSIVE 2010 – 2020

Stratégie 1: Cadre politique et légal

1.1 Révision et amendement de la Loi sur l'Éducation de 2001, la Loi sur le Service de l'Enseignement de 1983, la Loi de l'EFEV de 2011 et la Loi sur l'ITV de 2001.

- Pour inclure une disposition précise que le système d'éducation est inclusif d'ici 2011
- Reconnaître la langue des signes et le braille en l'intégrant dans la législation d'ici 2012
- Réviser la non-discrimination pour inclure la définition de la discrimination fondée sur le handicap comme le prévoit la Convention relative aux droits des personnes handicapées d'ici à 2012
- Réviser la législation sur l'âge d'entrée scolaire à prendre en compte d'ici 2012
- Définir les enfants selon la définition figurant dans la Convention relative aux droits de l'Enfant en 2012
- Fournir des enseignants certifiés pour l'éducation spécialisée d'ici 2015
- Fournir des certificats de naissance comme condition préalable à l'inscription de tous les enfants qui commencent dans les établissements préscolaires et entrent à l'école primaire en 2012
- Engager le soutien de l'État Civil et du Département de la Santé pour des certificats de naissance abordables et accessibles

1.2 Revoir, amender et/ou développer de nouvelles politiques et directives

- Adoption formelle de la politique de l'éducation inclusive et du Plan d'Action d'ici 2011
- Réviser la législation sur l'âge d'entrée scolaire à prendre en compte d'ici 2012
- Réviser les déclarations d'obligation des agents d'amélioration des écoles conformément aux pratiques de l'éducation inclusive d'ici 2013
- Elaborer une politique pour le passage des examens conformément aux besoins spéciaux des enfants ayant une déficience d'ici 2015
- Changer la Section de l'Éducation Spécialisée en Agent de la Section d'Éducation Inclusive ou Agent de l'Éducation Inclusive en 2010
- Adopter la langue des signes en français et en anglais d'ici 2013
- Adopter la langue des signes mélanésiens comme la langue des signes devant être enseignée dans toutes les écoles de Vanuatu d'ici 2013
- Revoir les documents pour la mise en œuvre des Lois et de la politique pour s'assurer que la langue est compatible avec les courants de pensée et les

Une révision sera conduite tous les 2 ans et demi avec une révision à moyen terme en juin 2015.

Révision de la Politique de l'éducation inclusive et du plan stratégique d'action

Afin d'harmoniser les processus d'évaluation, de surveillance et de rapport, les Départements responsables feront un rapport chaque année au Directeur de l'éducation de base. L'unité de l'éducation inclusive sera responsable de la compilation des rapports annuels qui seront soumis au Conseil des Ministres par le biais du Ministre de l'Éducation.

Mécanismes d'évaluation, de contrôle et de rapport

Le Département de l'Éducation doit être l'organisme responsable en fin de compte de la mise en œuvre de cette politique et des programmes d'action. Des responsabilités spécifiques identifiées dans ce programme et les programmes subséquents d'action seront prises par des unités individuelles au sein du Ministère.

Agence de mise-en-œuvre

Pour réaliser cette politique, le Ministère reconnaît qu'il faudra l'assistance des pays voisins. À cet égard, le Ministère recherchera l'aide des pays voisins et d'autres organismes régionaux pour appuyer ce programme d'action.

Coopération régionale

Le Ministère de l'Éducation reconnaît que les ressources financières requises pour mettre en œuvre la politique de l'éducation inclusive exigeront une entente de financement à long terme et au-delà des processus normaux de budgétisation financière. À cet égard, il recherchera le soutien du gouvernement national et des bailleurs de fonds à travers des accords bilatéraux pour soutenir cette politique et le programme d'action.

Implications Financières

Cette politique de l'éducation inclusive exige un engagement à long terme du département avec l'appui du gouvernement national. Il exige donc l'engagement de ressources humaines, techniques et financières pour soutenir la mise en œuvre de la politique au cours des 10 prochaines années.

Engagement à long-terme

CADRE DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION INCLUSIVE

But

L'objectif de cette politique de l'éducation inclusive et du Plan Stratégique d'Action 2010-2020 est de définir le cadre conduisant à un système d'éducation qui est inclusif pour tous les enfants et à créer un environnement qui reconnaît que tous les enfants peuvent apprendre. Cette politique sera mise en œuvre sur une période de 10 ans avec des objectifs précis à atteindre, avec des délais précis, au cours de cette période.

Déclaration de politique concernant l'éducation inclusive

Le Ministère de l'Éducation va poursuivre une politique d'éducation inclusive et par conséquent la politique sera d'assurer que les écoles et les centres d'éducation sont ouverts à tous les enfants.

Vision

D'ici 2020, toutes les écoles auront des pratiques inclusives afin de satisfaire les besoins éducatifs de tous les enfants

Mission

L'éducation inclusive, qui est l'éducation accessible dans le voisinage local régulier ou dans les écoles communautaires, fournit la meilleure occasion pour la majorité des enfants et des jeunes handicapés et des autres enfants défavorisés de recevoir une éducation. À cette fin, le Département s'embarquera dans la mise en place des mesures pour assurer l'accès à l'éducation pour un groupe diversifié d'enfants. Cela exigera des enseignants, des écoles et des systèmes de changer, afin de mieux prendre en compte la diversité des besoins que les élèves ont, notamment l'élimination des obstacles au sein et autour de l'école qui entrave l'apprentissage.

Non-discrimination

Le droit à l'éducation est un droit fondamental pour tous les enfants, et ils ne seront pas victime de discrimination. La discrimination signifie toute distinction, exclusion ou restriction faite sur la base du sexe, de l'âge, de la race, du lieu d'origine, de l'emplacement géographique, de la culture, de la langue, du handicap physique, intellectuel ou physiologique, des croyances religieuses, du statut des parents ou des tuteurs et de leurs convictions politiques, qui a pour effet de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les enfants défavorisés, y compris les enfants handicapés, sur un pied d'égalité avec les autres enfants. Cela comprend la discrimination directe et indirecte ainsi que le refus d'une accommodation raisonnable.

Politique de l'Éducation & Plan Stratégique Inclusive 2010-2020

DEPARTEMENT DE L'ÉDUCATION



	<p>La plupart (80 %) des documents de planification, des politiques et des procédures sont inclusives pour scolaire.</p> <p>tous les étudiants et reflètent la diversité de l'école.</p>
ECOLES	<p>Les responsables des programmes à l'école ont articulés clairement les exigences pour concevoir les possibilités d'apprentissage pour tous les étudiants. Des opportunités professionnelles sont mises à la disposition des enseignants pour discuter comment elles peuvent se produire.</p> <p>La communauté scolaire reconnaît la diversité et discute des stratégies pour mieux répondre aux besoins de tous les étudiants.</p> <p>Un processus est en cours qui consiste à mettre à jour tous les documents de planification, les politiques et les procédures de l'école afin qu'elle soit inclusive de tous les étudiants et reflète la diversité de l'école.</p>
ECOLES	<p>L'école a commencé à examiner les moyens de planification de la diversité au sein des groupes d'apprentissage des étudiants</p> <p>La communauté scolaire reconnaît le contrôle de la diversité et/ou a limité la compréhension du concept de diversité</p> <p>L'école est consciente de l'obligation d'inclure les étudiants, les parents, les tuteurs et les membres de la communauté dans son processus</p> <p>Des documents de planification de l'école, les politiques et les procédures sont en place pour différents groupes d'élèves et peuvent refléter certaines références aux pratiques inclusives.</p>
ECOLES	<p>Le programme d'études, la pédagogie, la validation et les rapports ne montrent aucune reconnaissance des besoins différents de l'apprentissage des élèves.</p> <p>La communauté scolaire voit la diversité comme un déficit.</p> <p>Les étudiants, les parents/tuteurs et les membres de la communauté sont inclus le contrôle parfois dans les processus de l'école</p> <p>Les documents de planification de l'école, les politiques et les procédures ne sont pas inclusives pour tous les élèves et ne reflètent pas la diversité de l'école.</p>
	<p>3. Une planification et une mise en œuvre existe</p>
	<p>4. Les progrès sont limités</p>
	<p>5. Pas de début appréciable</p>

SOURCE DES DONNEES	DESCRIPTEURS	ECHELLE
ECOLEES	Les programmes d'études, la pédagogie, l'évaluation et les rapports sont alignés et pondent aux besoins d'un groupe d'élèves divers. Des possibilités professionnelles existent pour le personnel afin qu'ils partagent leurs stratégies et leurs réussites avec les autres membres du personnel. La communauté scolaire reflète la diversité de la société et célèbre cette diversité régulièrement. La communauté scolaire travaille en collaboration avec tous les élèves, les parents, les proches et les membres de la communauté en reconnaissant et en valorisant publiquement leurs contributions. Tous les documents de planification, les politiques et les procédures de l'école sont inclusives pour tous les étudiants et reflètent la diversité de l'école.	1. Mise en pratique
ECOLEES	Les enseignants planifient les programmes, la pédagogie, l'évaluation et les rapports pour répondre aux besoins de tous les étudiants. Il existe des possibilités professionnelles pour que le personnel planifie ensemble et partage leurs stratégies et leurs ressources. La communauté scolaire accepte la diversité tout en faisant face à certains de ses propres défis, et est capable de réfléchir sur les aspects positifs. La communauté de l'école a commencé à mettre en place des processus pour les élèves, les parents, les tuteurs et les membres de la communauté pour qu'ils participent plus activement à la communauté.	2. Des progrès significatifs sont accomplis

12: DESCRIPTEURS POUR SOUTENIR LA POLITIQUE DE L'EDUCATION INCLUSIVE ET LE PLAN STRATEGIQUE D'ACTION

Stratégie de planification des écoles

Politique: « Les écoles ont des pratiques inclusives qui répondent aux besoins de tous les enfants. »

Est énumérée ci-dessous une série de descripteurs pour aider les communautés scolaires à cartographier leurs progrès vers l'objectif de l'éducation inclusive. Les descripteurs permettent aux écoles de suivre leurs progrès sur une échelle de cinq points au travers des domaines suivants :

- Curriculum, pédagogie, évaluation, rapport et développement professionnel
- Communauté scolaire
- Documents de planification des écoles, des politiques et des procédures

Bien que non exhaustifs, les descripteurs donnent une impulsion pour que les divers acteurs discutent tels que les Principaux et Responsables de l'école quant aux progrès de l'école pour construire une communauté scolaire inclusive. Les autres intervenants tels que le Ministère de la Santé, la Police, le Ministère des Infrastructures & des Services publics, les chefs, les organismes religieux, les parents, les tuteurs, les organisations de personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les institutions régionales comme l'URPS et beaucoup d'autres impliqués dans cette consultation peuvent également utiliser les idées contenues ici pour cartographier leurs propres progrès en s'assurant que leurs propres agences et organisations élaborent également des pratiques inclusives.

combattre les attitudes discriminatoires, en créant des communautés accueillantes, en éditant une société intégratrice et en atteignant l'objectif de l'éducation pour tous. »

Le Département de l'Éducation reconnaît et apprécie que le changement vers un système d'éducation inclusive soit difficile. Il reconnaît également que tous les enfants atteints de déficiences et les autres groupes vulnérables ne pourront accéder à l'éducation dans le champ de ce cadre. Le Ministère invite donc toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de cette orientation pour s'assurer que les enfants et les jeunes de Vanuatu reçoivent l'occasion de pleinement bénéficier de l'enseignement dans les années à venir.

Ce document a été produit comme un document autonome et peut être mis à jour lorsque c'est nécessaire. Les données statistiques et les autres informations contenues dans la partie A peuvent également être mises à jour chaque année pour informer les décideurs de tout changement de la politique ou du plan d'action à entreprendre au sein du Département de l'Éducation.

« les écoles ordinaires ayant cette orientation intégratrice constituent le moyen le plus efficace de d'apprenants dans un environnement d'apprentissage. En particulier, son paragraphe 2 précise que 1994, affirmant que l'éducation pour tous ne pourra être atteinte sans inclure tous les types sur les principes, les politiques et les pratiques de l'éducation spécialisée de l'UNESCO a suivi en dans tous les aspects de la société » pour les personnes handicapées. La déclaration de Salamangue mettant l'accent, comme leur titre l'indique, sur « l'égalisation des possibilités et de la participation standards pour l'égalisation des chances des personnes handicapées ont été adoptées en 1993, en de l'équité et de l'accès universel à l'éducation. Dans un développement ultérieur, les règles (Thaïlande), en 1990, et qui s'est fixé l'objectif maintenant bien connu de « l'Éducation Pour Tous », prennent en compte la Conférence mondiale sur l'Éducation Pour Tous, tenue à Jomtien Les principaux cadres programmatiques applicables pour cette politique et le plan d'action

Conclusion

Mesurer l'inclusion exige que les politiques et les procédures sont d'abord mises en place et basées sur la participation et l'accord de tout le monde, et que tout le monde soit pleinement conscient de ces plans. Ceci nécessite un accord de la haute direction concernant les domaines prioritaires d'action dans un laps de temps, par exemple, d'un an, de deux ans, de cinq ans et pour ce qui sera le résultat ultime en 2020. Alors que certaines actions peuvent commencer immédiatement comme, par exemple, la sensibilisation sur le plan du Ministère envers l'éducation inclusive, ou dans quelques années la modification de la Loi sur l'éducation, d'autres changements prendront l'ensemble des dix ans – ou plus – pour être atteint. Un exemple montrant comment une école peut mesurer ses progrès est fourni grâce à l'utilisation des descripteurs sur les « Stratégies de planification de l'école » décrits à la page suivante.

1. COMMENT SAVONS-NOUS QUE NOUS SOMMES DEVENUS INCLUSIFS?

- Il est **moins coûteux** d'intégrer des approches pour soutenir tout le monde dès le début plutôt que d'essayer de changer les infrastructures et les pratiques scolaires d'exclusion à un moment ultérieur.
- Planifier et fournir une éducation inclusive ne nécessite pas de spécialistes ou « d'experts » sur les problèmes d'inclusion, d'handicap ou de discrimination.
- Tous les secteurs peuvent jouer un rôle pour soutenir l'éducation inclusive
- L'intégration dans le système éducatif concerne la participation et l'apprentissage aussi bien que l'accès.
- Bien qu'il soit important de savoir **qui est inclus** dans les écoles, il est tout aussi important pour les enseignants, les parents, les enfants, les officiels et le personnel de demander **qui n'est pas intégré et pourquoi**, et comment ils peuvent faire des progrès pour répondre à ces questions.
- Contrôler les résultats de cette initiative peut montrer que les personnes exclues auparavant peuvent **participer dans des environnements d'apprentissage normaux**, qu'ils peuvent apprendre du même programme général et que toute personne peut apprendre de nouvelles choses des autres. C'est ce qui fait **une contribution de valeur à long-terme à l'éducation**.
- Les enfants savent parfois plus que les adultes quels sont les enfants exclus de l'éducation et pourquoi. Ils peuvent être des voix et des avocats puissants au sein de la communauté, et demander à ce que les autres enfants soient inclus.
- Le facteur peut-être le plus important pour aider à ce que des enfants au-préalable exclus se sentent intégrés est de faire qu'ils se sentent bienvenues et encouragés à faire des progrès. (INEF, 2009, p7)

- Faire que l'éducation **soit accueillante pour tous** – adapter le système à l'apprenant plutôt que de chercher à ce que l'apprenant s'adapte au système.
- Tout le monde a sa propre capacité d'apprendre et a le droit à une éducation de qualité et pertinente
- Toute personne impliquée dans quelque domaine éducatif que ce soit **peut faire quelque chose, même modeste**, pour faire que l'éducation soit plus accueillante et aidante pour tous.
- Démarrer une initiative telle que celle-ci permet de percevoir l'éducation avec une **perspective nouvelle**. Cela peut être l'occasion d'améliorer des points de vue précédents et l'offre éducative et de répondre à des problèmes qui n'ont pas été traités auparavant.

Ces changements devraient finalement permettre à ces apprenants défavorisés ou antérieurement exclus, ou qui n'ont pas été inclus dans l'éducation, d'être visibles et de bénéficier d'une éducation de qualité et participative et d'un système éducatif conçu pour permettre d'inclure au changement. Il sera donc utile de garder à l'esprit les principes suivants lorsqu'on pense à l'inclusion:

- la connaissance pour savoir si tout le monde a été touché par les services éducatifs
- les personnes qui fournissent des services éducatifs reconnaissent la situation et les droits de ceux qui sont, ou ont été, exclu de la formation et de la participation
- les personnes s'engagent à changer la situation de ceux qui sont exclus de l'éducation
- les personnes pensent à ceux qui sont dans le système éducatif mais rencontrent des difficultés en terme de présence, d'appréciation et de bénéfice de l'apprentissage et de la participation ou se sentent sage à l'école
- les personnes ont confiance qu'ils peuvent réduire les barrières qu'ils ou que les autres rencontrent vis-à-vis du système éducatif
- les personnes enregistrent, rapportent et partagent ce qui a été fait pour rendre l'éducation plus inclusive
- une consultation, une coordination et un partenariat renforcé avec une grande variété de partenaires
- une identification des ressources (matérielles et humaines) qui peuvent aider.

En testant ces hypothèses, on devrait de plus en plus observer les éléments suivants:

- qu'il est trop difficile d'inclure tout le monde dans le système éducatif
- qu'un haut niveau d'expertise est requis pour avoir un système éducatif inclusif
- qu'un système inclusif est trop coûteux
- que des infrastructures séparées sont nécessaires pour faire qu'un programme éducatif soit plus inclusif
- que le fait que de nombreuses personnes aient raté l'école au début fait qu'ils ne seront jamais intégrés (INEF, 2009).

Ce qui est requis pour changer par exemple sera des hypothèses – puisque nous n'avons pas encore de système inclusif – qui devrait prendre en compte :

10. DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION INCLUSIVE ET PLAN STRATEGIQUE D'ACTION

<p>En particulier, ce plan stratégique portera sur la nécessité de travailler en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé et les organismes de services tels que la Société de Vanuatu pour les Personnes Handicapées afin de mettre en place des mesures pour aider à l'évaluation de la population étudiante et des procédures pour le dépistage des yeux et de l'ouïe jusqu'au stade où les enseignants eux-mêmes sont formés pour faire cette évaluation eux-mêmes. La nécessité d'inclure des programmes de formation au sein de l'Institut de Formation des Enseignants du Vanuatu est abordée ci-dessous.</p>	 <p>[Photo de Jerry Pollapa]</p>
---	--

La Politique de l'Éducation inclusive et le Plan stratégique 2010-2020 du Département de l'Éducation est le résultat de près de deux ans de travail au sein du Vanuatu et dans les pays voisins. Cette politique et le plan d'action couvre une période de 10 ans dans la mesure où une période plus courte ne verra pas les résultats escomptés. Mettre en place un système éducatif qui peut traiter les inégalités existantes exige certaines restructurations majeures du système lui-même. Cette restructuration exige de mettre en place une telle politique avec son engagement requis en termes de ressources financières et de développement des ressources humaines. Elle exige un changement de mentalité et le soutien de tous ceux qui sont concernés par l'éducation de tous nos enfants. C'est un cadre national pour l'éducation intégratrice et il est basé sur la recherche et les premières expériences des meilleures pratiques, obtenues lors de la consultation au Vanuatu et des visites sur le terrain en Papouasie Nouvelle-Guinée.

En poursuivant une politique tendant à une éducation inclusive, les éléments suivants devraient être gardés à l'esprit.

<p>Éducation inclusive:</p> <ul style="list-style-type: none"> • reconnaît que tous les enfants peuvent apprendre • reconnaît et respecte les différences des enfants: leur âge, sexe, ethnicité, langue, infirmité, VIH et autres problèmes de santé, considération de genre. • permet que les structures, les systèmes et méthodologies éducatives répondent aux besoins de tous les enfants • fait partie d'une stratégie plus large qui promeut une société inclusive • est un processus dynamique en évolution constante <p>L'éducation inclusive est essentielle pour atteindre à un système éducatif de qualité pour tous (INFE, 2009, p. 7).</p>	<p>Tous les enfants ont droit à l'éducation. L'éducation inclusive assure de la présence, de la participation et du succès de tous les enfants dans leur scolarisation. Cela signifie qu'il est nécessaire de restructurer la culture, les politiques et les pratiques scolaires afin de répondre à la diversité des enfants dans leur localité.</p>
--	--

Les stratégies identifiées dans la Politique Nationale de l'Infirmière et le Plan d'Action 2008-2015 pour développer une action coordonnée et une approche entre les agences gouvernementales ainsi qu'avec les autres partenaires sont donc critiques et cruciales

Collaboration et coordination avec les autres partenaires

Comme le Centre National de formation des Services Callan a déjà un programme réussi pour enseigner l'éducation spécialisée tout en offrant un mode souple d'apprentissage, le Département pourrait envisager d'offrir des bourses aux enseignants intéressés qui ne sont pas qualifiés et leur permettre ainsi de relever leur qualification par le biais de cette institution. De même, cette occasion devrait être donnée à ceux qui possèdent déjà une certification. Un certain nombre de bourses d'études devrait également être disponible pour les cinq prochaines années spécifiquement à cette fin.

Provinces	Education préscolaire		Ecole primaire		Ecole Secondaire		Total	Femmes %
	H	F	H	F	H	F		
Malampa	3	141	176	202	66	30	618	60
Pénama	6	101	152	173	56	33	521	59
Sanna	22	222	170	250	102	64	830	64
Shéfa	8	125	163	259	163	118	836	60
Taféa	16	111	167	131	47	23	495	53
Torba	14	43	42	38	11	2	150	46
Total	69	743	870	1053	445	270	3450	60
Grand total	812		1923		715			
%	8	92	45	55	62	38		

Tableau 6 Nombre d'enseignants par province et secteurs, 2009

Provinces	Education préscolaire		Ecole primaire		Ecole Secondaire		Total	Qualifiés / Certifiés
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non		
Malampa	3	141	176	202	66	30	618	60
Pénama	6	101	152	173	56	33	521	59
Sanna	22	222	170	250	102	64	830	64
Shéfa	8	125	163	259	163	118	836	60
Taféa	16	111	167	131	47	23	495	53
Torba	14	43	42	38	11	2	150	46
Total	69	743	870	1053	445	270	3450	60
Qualifiés	352	374	1,106	798	514	219	3,363	1,972
Certifiés	338	388	974	390	453	280	2,823	1,765

Source: SIGEV, 2007, p. 37.

Tableau 5 Nombre d'enseignants qualifiés et certifiés pour les différents niveaux éducatifs, 2007

Province	Education préscolaire		Ecole primaire		Ecole Secondaire		Total	Femmes %
	M	F	M	F	M	F		
Malampa	3	141	181	174	84	34	617	57
Pénama	6	58	131	160	76	51	482	56
Sanna	18	213	183	230	106	55	805	62
Shéfa	6	99	163	266	139	107	780	61
Taféa	15	115	181	140	48	23	522	53
Torba	14	36	45	49	8	2	156	56
Total	62	664	885	1,019	461	272	3,362	60
%	9	91	46	54	63	37		

Source: SIGEV, 2007, p. 37.

Tableau 4 Nombre d'enseignants par province et secteur, 2007

Pour que l'éducation inclusive commence au Vanuatu, les besoins de formation sont à considérer sérieusement pour les enseignants actuels et futurs. En 2007, il y avait un total de 3,362 enseignantes de la maternelle aux niveaux de l'école secondaire. 60 pour cent des enseignants étaient des femmes. 1,765 de ces enseignants étaient certifiés et 1,972 étaient des enseignants qualifiés. C'est-à-dire que 59 % des enseignants étaient qualifiés, et avaient entrepris certaines études / formation supérieures, mais n'avaient pas entrepris de formation pour devenir enseignants. Bien qu'ils aient une qualification, ils n'avaient pas été formés pour enseigner. 63 pour 100 ont été classés comme enseignants certifiés ou ayant entrepris une formation d'enseignants. Aucun enseignant n'ayant une formation ou une qualification en enseignement spécialisée n'a été identifié dans le rapport.

9. FORMATION DES ENSEIGNANTS A L'EDUCATION SPECIALISEE

Le Centre National de formation de Wewak a été le responsable de la formation des enseignants en éducation spécialisée depuis des années. Délivrante une éducation flexible ainsi que des études à temps plein, ce programme offre beaucoup de potentiel pour être utilisé par le Vanuatu comme une base de formation jusqu'à ce que l'Institut de Formation des Enseignants du Vanuatu soit pleinement établi pour fournir une formation en éducation spécialisée, et pourrait être une réserve de ressources humaines pour aider le Vanuatu pour une courte période. L'Université *Divine Word* de Madang offre des qualifications tertiaires pour l'enseignement spécialisé basé également à Wewak. Les programmes pour ces cours sont écrits conjointement par des spécialistes des Services Callan.

Depuis le début des Services Callan, des négociations avec le Département de l'Éducation ont permis à la Commission de Services d'enseignement de financer 123 salaires pour les enseignants des Centres de ressources. 97 de ces salaires soutiennent les enseignants dans les 16 centres et les neuf sous-centres du réseau Callan. Ces professeurs sont eux-mêmes des agents de promotion de l'éducation inclusive et de l'éducation CBR. Au total, ces organismes fournissent leurs services à 89 districts dans 20 provinces pour une population estimée à 6,6 millions.

Une unité nationale de surdité est située à Madang, et est responsable de la formation à la langue des signes pour tout le pays. Une de leurs principales réalisations a été le développement du langage gestuel mélansien, qui est enseigné à tous les étudiants de l'enseignement spécialisé.

Il y a des services de réadaptation communautaires, aux services ruraux de dépistage des oreilles et des yeux, à la chirurgie oculaire, la formation orthopédique, au soutien au dépistage dans les écoles, aux services de santé mentale, aux services optiques et à la défense du Centre National de formation de Wewak pour la formation des enseignants de l'éducation spécialisée.

En tant que fournisseur de service, cette organisation est bien placée pour aider le Département de l'Éducation pour faire avancer l'ordre du jour de l'éducation inclusive. En 2004, par exemple, le directeur exécutif de l'Organisation Pour Tous du Vanuatu. Comme une grande partie de leur travail consiste en un programme de réhabilitation, les agents de terrain sont formés à l'évaluation et à l'élaboration de programmes de formation personnalisée pour leurs clients. Ces dernières années, ils ont obtenu des financements pour dépister les problèmes liés aux oreilles et aux yeux sur Efate, Mallicolo et Penama. Comme chaque agent enquêteur est responsable d'une province, ils ont été capables de fournir un travail de sensibilisation uniquement lorsque le financement l'a permis. Leur utilité pour le Département de l'Éducation peut être d'une grande valeur pour la période initiale jusqu'à ce que le Ministère ait des enseignants suffisamment formés soit par le biais de contrat de travail spécifiquement pour le dépistage d'étudiants soit en les soutenant au moyen d'une dotation au budget national pour fournir les services de réadaptation. Des groupes comme la Promotion et la Défense de l'invalidité existent également et appuient l'éducation inclusive depuis ces dix dernières années. Cette organisation a un Comité de Parents et de soignants et des programmes portant sur la sensibilisation et la défense qui peuvent également être utilisés.

Un exemple de partenariat positif entre le Gouvernement et les ONG pour la promotion et la fourniture de services et de formation en éducation inclusive est fourni ci-dessous.

8. LES SERVICES CALLAN – UN EXEMPLE D'APPROCHE POSITIVE D'ÉDUCATION INCLUSIVE⁹

La Papouasie-Nouvelle Guinée a développé son premier plan national d'invalidité en 1994 comme réponse à l'engagement pour l'Éducation Pour Tous et à la décennie ONU-CESAP Asie-Pacifique des personnes handicapées de 1993 à 2002. En 2003, le Plan national de l'éducation spécialisée 2004-2013 a été élaboré et approuvé par le Conseil de l'Éducation Nationale en février 2003. Ce plan a été divisé en segments quinquennaux pour la mise en œuvre des actions identifiées. Sept domaines prioritaires ont été identifiés avec des recommandations spécifiques pour chaque domaine.

L'approche de la Papouasie-Nouvelle Guinée vis-à-vis de l'éducation inclusive a largement été un effort de collaboration avec les Services Callan, créé en 1991 par le frère Graham Leach. Il s'agit d'une organisation religieuse, dirigée par les frères des écoles chrétiennes avec différents diocèses chargés de gérer ses 16 programmes pour l'ensemble de la Papouasie Nouvelle-Guinée. 16 Centres Callan de Ressources de l'Éducation Spécialisée (Callan SERSs) au sein du système de l'éducation nationale avec neuf sous-centres fournissent des programmes de sensibilisation aux districts en dehors des centres urbains. En outre, cinq centres de ressources en éducation spécialisée sont fournis par d'autres organismes non gouvernementaux tels que la Croix-Rouge, les Services de Saint Jean pour les aveugles, les Maisons Cheshire, l'Association Morobe et l'Église luthérienne. Les types de services offerts

⁹ L'information contenue dans cette section a été fournie à l'équipe de Vanuatu par Frère Leach en avril 2009 comme information de l'origine pour leur visite de l'étude à Papouasie-Nouvelle-Guinée.

La Société de Vanuatu pour les Personnes Handicapées existe en tant que fournisseur de réadaptation communautaire depuis 1991. Elle a six opérateurs de terrain formés en réadaptation communautaire et basés principalement à Port-Vila. C'est une organisation non gouvernementale qui reçoit un soutien financier de la Mission chrétienne pour aveugles. Elle ne reçoit aucun financement de base du gouvernement de Vanuatu.

Société de Vanuatu pour les Personnes Handicapées

Le résultat de la consultation de la Province de Sanma - qui a le plus grand nombre d'enfants ayant une déficience - montre que les pratiques inclusives au sein de son programme, des membres du personnel médical et des collectivités au sein de son programme. Une autre école accepte les enfants ayant une déficience de zones différentes, ce qui augmente son nombre d'élèves à tel point qu'elle est surchargée pour les enseignants. Sans formation spécifique sur l'éducation spécialisée et sans soutien des parents et d'autres services, les enseignants font face à un danger réel de sépuiser et de créer un potentiel négatif qui aura une influence tant sur l'enseignant que sur l'étudiant. Une politique consistant à accepter des enfants de leur propre zone est une mesure pour s'assurer que les enfants restent avec leurs parents et vont à l'école dans un environnement qu'ils connaissent. La formation des enseignants en enseignement spécialisée soit par le biais de la formation continue soit par le biais de la formation initiale est donc considérée comme de la plus haute importance.

Aucun rapport officiel n'existe sur les défis et les réalisations des efforts déployés par les enseignants dans la fourniture d'espace pour les enfants ayant une déficience dans les salles de classe. Très peu d'écoles ont des enseignants qualifiés dans l'enseignement des besoins spéciaux. Seule une école a été identifiée, ayant un responsable avec une maîtrise en éducation spécialisée.

7. ANALYSE DES PRATIQUES INCLUSIVES ACTUELLES ET DES SERVICES D'AIDE


Dans sa déclaration au Parlement en Juin 2009, le Ministre de l'Éducation a aboli les frais de scolarité et a déclaré que le coût national de l'éducation de chaque enfant augmentera. Bien que ce geste puisse signifier que davantage d'enfants accéderont à des écoles et que Vanuatu respectera ses engagements internationaux pour avoir au moins 75 pour cent jusqu'à ce que le système éducatif lui-même soit prêt à adopter l'inclusion comme un principe fondamental de l'éducation. Cela exige que le département de l'éducation fasse des efforts pour informer son propre personnel, des enseignants aux administrateurs. Un effort concerté pour sensibiliser sa propre circonscription ainsi que des organisations telles que le syndicat des enseignants du Vanuatu, les médias de masse et les parents est donc considéré comme une priorité. Ce plan stratégique reconnaît donc l'importance de diffuser cette initiative largement dans tout le pays et sur une longue période de temps pour s'assurer que l'éducation inclusive fasse partie de notre état d'esprit dans la prestation de l'éducation de nos enfants et des jeunes qui se voient refuser l'accès à notre système d'éducation. Il comportera aussi une restructuration majeure de notre système afin de garantir l'accès.

Le Département est également conscient du taux élevé de non-achèvement de nos enfants. En 2006, par exemple, seulement 54 % des élèves ont progressé en sixième année de l'école primaire. Après l'année 6, 24,5 % seulement des élèves ont survécu pour démarrer en année 7 indiquant que plus de 75 % des élèves qui atteignent l'année 6 ne passeront jamais en année 7.

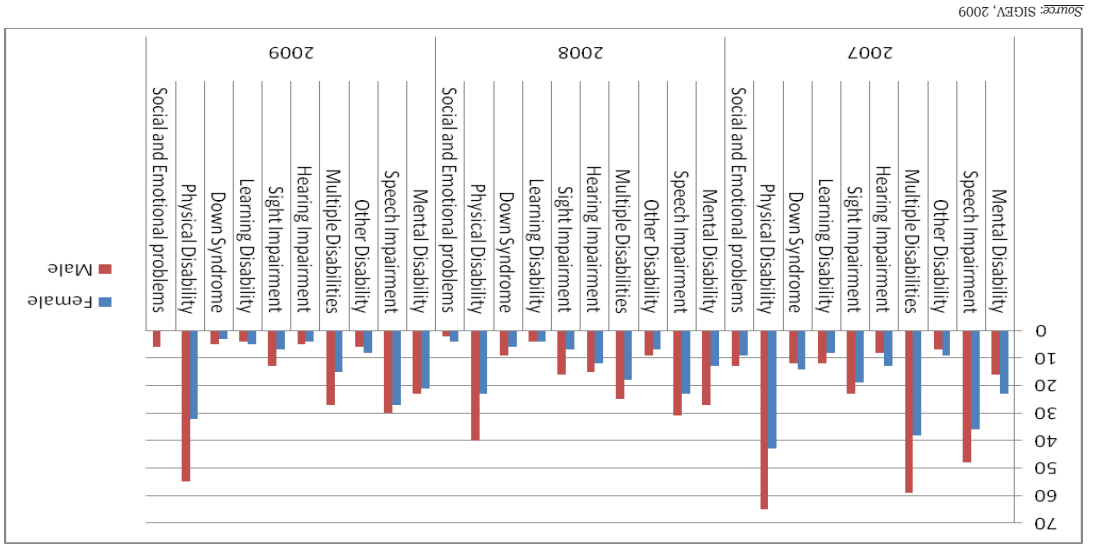
6. ENFANTS HORS DE L'ÉCOLE⁸

Bien qu'une analyse plus approfondie ne soit pas possible à ce stade pour évaluer la nature exacte des déficiences auditives et de vision ainsi que des autres déficiences ou de la nature des problèmes sociaux et affectifs rencontrés par les élèves, ou des raisons de l'admission d'un grand nombre d'enfants ayant une déficience dans les deux centres urbains, les mesures pour répondre à ces questions doivent être adressées par ce plan stratégique.

Et beaucoup de ces questions requièrent une approche sectorielle globale menée par le département de l'éducation avec le soutien du Ministère de la Justice et du Bien-être Social.

<ul style="list-style-type: none"> • Combien d'élèves utilisent une chaise roulante pour accéder physiquement à l'école? • Combien n'ont pas de main pour écrire ou ont l'utilisation de leurs jambes? • Combien sont aveugles ou ont une vision faible nécessitant des lunettes pour lire leurs livres? • Combien n'ont pas les ressources et les moyens de payer les droits de scolarité? • Combien d'enfants veulent aller à l'école mais ne le peuvent? • Combien peuvent passer leurs examens sur une base égale avec les autres élèves? • Combien de filles ne vont pas en classe en raison de la distance ou de l'isolement de l'école? 	<ul style="list-style-type: none"> • Combien sont sourds comme l'enfant de cette photo? • Combien de parents n'envoient pas d'enfants parce qu'ils pensent que l'école ne sera pas utile à leurs enfants? • Combien de parents souhaitent que leurs enfants accèdent à l'éducation? • Combien de parents ne savent où commencer? <p>[Photo de Jerry Pollapa]</p> 
---	--

A partir de la figure 1, il est également clair que presque un tiers des enfants était inscrits dans des écoles de la province de Samma suivi de 20 pour 100 enregistrés pour la province de Shéta avec près de 20 pour cent pendant la même période. Dans ces deux provinces, il y a la capitale nationale à Port Vila et un autre grand centre urbain à Luganville. En outre, des mesures pour s'assurer que des renseignements plus détaillés sur la nature des déficiences sont disponibles doivent être établies. Par exemple, 752 étudiants soit près de huit pour cent des élèves ayant une déficience ont une déficience visuelle, 290 étudiants ou trois pour cent ont une déficience physique. Bien que la nature exacte de ces déficiences ne soit pas claire, elles soulèvent les questions suivantes:



Source: SIGEV, 2009

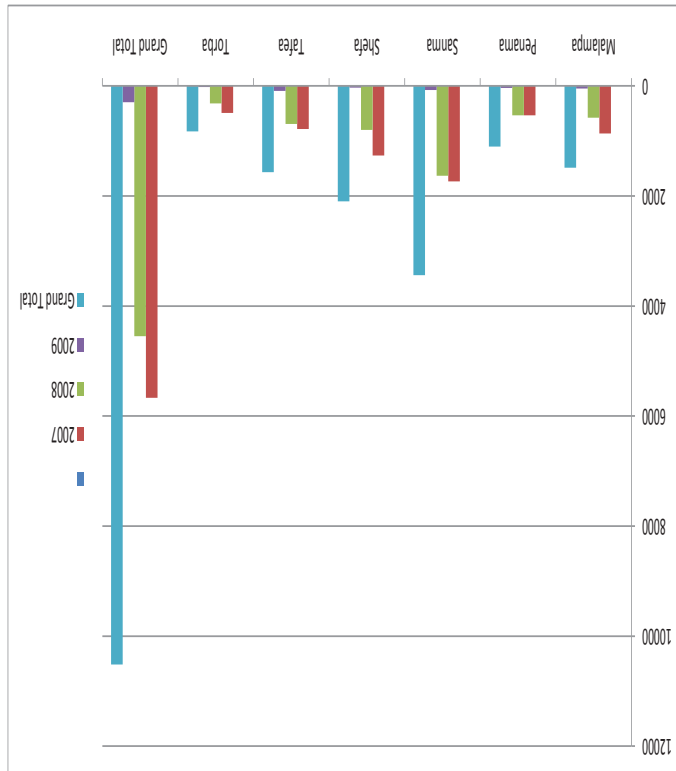


Figure 2: Statistiques 2007, 2008, 2009. Source: SIGEV, 2009

Source: SIGEV, 2009

Année	Malampa	Pénama	Sanma	Shéla	Taféa	Torba	Grand Total
2007	865	532	1732	1265	784	492	5670
2008	575	534	1634	800	690	315	4548
2009	45	35	74	31	90	21	296
Grand Total	1485	11101	3440	2096	1564	828	10,514

Tableau 4 Type d'infirmités, de problèmes sociaux/émotionnels rapportés par les écoles, 2009

- les enfants enregistrés comme ayant un handicap en 2008 ne sont plus scolarisés
- les enfants sont scolarisés mais sans être identifiés comme ayant un handicap
- les parents sont surprotecteurs et les responsables des écoles ne peuvent garder les enfants car les professeurs ne sont pas suffisamment formés.

En 2009, le SIGEV a identifié un fossé dans les données de 2008 indiquant une baisse de 4.548 à 296 enfants ayant une infirmité ou des problèmes sociaux. Ces statistiques pourraient impliquer certains scénarios:

Source: SIGEV, 2008

Infirmités	Malampa	Pénama	Sanma	Shéla	Taféa	Torba	Total	%age global
Syndrome de Down	4	8	13	29	2	-	56	1
Altération de la perception auditive	52	67	188	44	79	25	455	10
Difficultés d'apprentissage	324	343	853	439	428	165	2,552	55
Handicap mental	31	45	63	19	26	20	204	4
Handicap multiple	11	8	40	12	18	16	105	2
Autres infirmités	18	11	20	7	7	7	70	2
Handicap physique	25	14	45	23	25	6	138	3
Affaiblissement de la vision	35	38	160	38	61	21	353	8
Social & Affectif	44	35	183	163	25	38	488	11
Désordre de la parole	31	25	69	26	19	17	187	4
Total	575	594	1634	800	690	315	4,608	100

Tableau 3 Type d'infirmités, de problèmes sociaux/émotionnels rapportés par les écoles, 2008

ayant des problèmes sociaux / émotionnels a augmenté de 7 % en 2007 à 11 % en 2008. Ces types de données fournissent des informations précieuses au Département pour qu'il mette l'accent sur les besoins de formation des enseignants ainsi que sur les mesures pour impliquer les organisations de service, les parents et les autres intervenants.

5. PROFIL ACTUEL DE LA SCOLARISATION D'ENFANTS AYANT UN HANDICAP ET AUTRES

Dans son rapport de 2004, l'agent de l'éducation spécialisée a noté que cinq pour cent des élèves des écoles primaires et deux pour cent des élèves du secondaire avaient des besoins spéciaux. Il a en outre suggéré que le Ministère mette en place les politiques afin de guider le gouvernement national pour:

- fournir des équipements appropriés pour les enfants ayant des besoins spéciaux;
- former des enseignants du primaire et du secondaire avec des méthodes d'enseignants techniques afin d'assister les enfants ayant des besoins spéciaux;
- travailler en collaboration avec le Département de la Santé pour établir une stratégie de soutien et des approches pour les enfants ayant des besoins spéciaux

En 2007, par exemple, 5,670 enfants sur un total de 53,083 étaient listés comme ayant une infirmité et/ou des problèmes sociaux/ affectifs, ce qui représente 10,7% de la population scolaire.

Tableau 1 Nombre d'élèves ayant une infirmité ou des problèmes sociaux/affectifs par Province, 2007, 2008 & 2009

Province	2007		2008		2009	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Malampa	523	342	865	40	348	227
Pénama	293	239	532	45	330	264
Sanma	929	803	1,732	46	881	753
Shéfa	731	534	1,265	42	439	361
Taféa	434	350	784	45	386	304
Torba	282	210	492	43	191	124
Total	3,192	2,478	5,670	44	2,575	2,033
%	56	44	100	56	44	100

Source: SIGEV, 2007, 2008, 2009

Tableau 2 Type d'infirmités, de problèmes sociaux/émotionnels rapportés par les écoles, 2007

Infirmités	Malampa	Pénama	Sanma	Shéfa	Taféa	Torba	Total	Pourcentage total
Syndrome de Down	3	4	21	37	7	6	78	1
Altération de la perception auditive	49	92	203	84	77	35	540	10
Difficultés d'apprentissage	622	315	915	810	454	293	3,409	60
Handicap mental	35	17	105	44	20	26	247	4
Handicap multiple	15	9	47	19	14	27	131	2
Autres infirmités	17	1	25	10	8	6	67	1
Handicap physique	20	8	28	43	31	22	152	3
Affaiblissement de la vision	41	52	151	88	40	27	399	7
Social & Affectif	34	13	157	69	97	29	399	7
Désordre de la parole	29	21	80	61	36	21	248	4
Total	865	532	1,732	1,265	784	492	5,670	100

Source: SIGEV, 2007.

En 2008, un total de 4,608 enfants ayant des déficiences et des problèmes sociaux et affectifs a été enregistré. Pour ces deux années, 44 % des enfants enregistrés étaient des filles (voir tableaux 1-3). Pour 2007 et en 2008, environ 57 % des élèves ayant une déficience avaient des difficultés d'apprentissage. Toutefois, ces difficultés d'apprentissage spécifiques ne peuvent être vérifiées. La capacité d'analyse de ces données est inestimable dans l'identification des domaines d'action spécifiques pour la présente politique. Par exemple, pour les enregistrements en 2007 et en 2008, il est noté que 10 pour 100 des déficiences sont liées à l'ouïe et huit pour cent à la vision tandis que ceux signalés comme

Dans le même temps, le Ministère de l'Éducation a également été guidé par le cadre déjà prévu dans la politique nationale des personnes handicapées et le Plan d'Action 2008-2015 qui a incorporé les dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées avec une référence spécifique sur les définitions de l'article 2. Dans ses efforts vers l'éducation inclusive ces dix dernières années, le Ministère de l'Éducation a établi la position de l'éducation spéciale en 2002 qui a commencé à recueillir des données sur les enfants ayant une déficience dans les écoles. Grâce à l'introduction du Système d'Information et de Gestion de l'Éducation du Vanuatu, le Ministère a amassé une gamme considérable de données de valeur pour l'informer de cette politique et du plan stratégique ainsi que les informations qui peuvent être utiles à d'autres organismes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement.

(UN ESCAP, 2002).

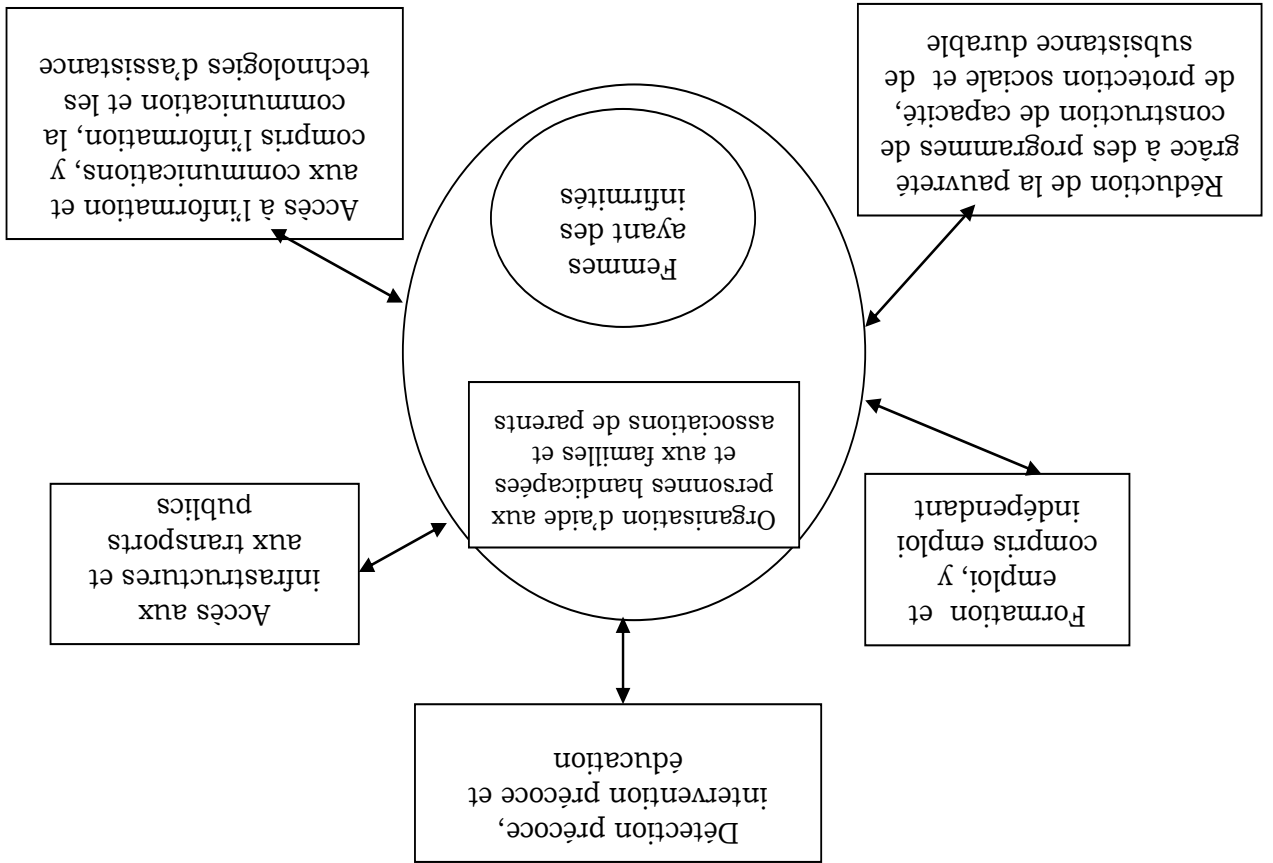


FIGURE 1 GRAPHIQUE DES DOMAINES PRIORITAIRES

eux-mêmes détiennent une clé essentielle pour plaider pour les enfants qui sont hors de l'école.

Plus précisément, la recommandation appelle à une approche inclusive pour tous les enfants défavorisés et pas seulement les enfants ayant une déficience et peut être vu comme une stratégie qui va vers la réalisation de Vanuatu et la mise en œuvre de son engagement en vertu de l'article 24 de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées et les articles 23, 28 et 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Dans le cadre d'une mission sur l'inclusion, l'Institut de Formation des Enseignants du Vanuatu a envoyé deux de ses enseignants en Tasmanie en 2007 afin d'observer les pratiques de l'éducation inclusive. La même année, l'agent de l'éducation spécialisée du Ministère de l'Éducation a pu observer des pratiques à Fidji au cours de la réunion régionale de l'éducation inclusive à Nadi et en 2009, il a pu observer les pratiques de l'éducation inclusive en Papouasie Nouvelle-Guinée.⁷

Les leçons tirées de ces observations sur le terrain concernant les pratiques d'éducation spécialisée et inclusive montrent que le Vanuatu ait placé dans une position unique et stratégique où il peut introduire des mesures pour commencer l'éducation inclusive sans le fardeau d'avoir à faire la transition d'un système de ségrégation et d'éducation spéciale. Ainsi, dans l'accomplissement de cet appel du gouvernement national et après les observations de la mission en Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'agent d'éducation spéciale a recommandé un niveau « **zéro de clients résidentiels** » et a recommandé de commencer à mettre en place un système d'éducation inclusive au Vanuatu. Une demande écrite de la Société de Promotion & Défense des Handicapés du 5 juin recommande de ne pas avoir d'écoles spécialisées conformément aux dispositions de l'Article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Dans l'élaboration de la politique de l'éducation inclusive et le Plan stratégique, le Département de l'éducation est encouragé par la pléthore d'approches qui existent pour concentrer son action. Une telle approche est le cadre contenu dans le cadre du millénaire de Biwako pour l'Action qui identifie les sept domaines prioritaires d'action qui peut résoudre les inégalités dans l'accès et la réalisation pour des groupes comme les femmes, les personnes handicapées et les jeunes des milieux urbains, et des régions rurales isolées, les orphelins et les autres enfants qui ne participent pas à l'éducation. Bien que ce cadre vise spécifiquement des domaines liés aux personnes handicapées, il indique néanmoins les acteurs des différents secteurs que le Ministère peut consulter dans ses efforts vers l'inclusion. Les stratégies pour incorporer des lieux accessibles et le curriculum, la mise à disposition des appareils et accessoires fonctionnels, la prise de conscience de l'importance de l'éducation pour les citoyens de cette nation exigent des efforts de collaboration du Département de l'Éducation avec d'autres organismes nationaux tels que le Département des Finances, le Département des Travaux Publics et des Infrastructures, le Département de la Santé, le Département des Affaires Féminines, le Département des Affaires Provinciales, les gouvernements provinciaux, les autorités scolaires publiques et privées, les organisations de personnes handicapées, les parents, les chets, les instances religieuses ainsi que de nombreux autres intervenants. Les enfants

⁷ Suite à la réunion de Nadi, le Département de l'Éducation par l'intermédiaire du Coordinateur de Pride a commencé des négociations avec le Bureau Pride de Fidji pour développer une Politique de l'Éducation Inclusive. En Avril 2009, grâce au soutien de Pride, des consultations ont été menées nationalement et une mission d'identification a été chargée d'aller en Papouasie-Nouvelle-Guinée où l'approche de l'éducation inclusive grâce aux Services Callan et aux Départements de l'Éducation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sont reconnues comme étant éventuellement adaptables au Vanuatu.

En 1999, le plan directeur de l'Éducation appelait à l'établissement de deux écoles spécialisées à Port Vila et Santo ce qui ne s'est pas produit. Jugeant que le Ministère de l'Éducation avait commencé le développement de sa politique d'éducation spécialisée, le gouvernement national, par le biais de la politique nationale des personnes handicapées et le Plan d'Action 2008-2015, a soutenu ce mouvement en déclarant:

"Le gouvernement ... reconnaît que tous les enfants, de capacités différentes, ont droit à l'éducation et qu'il va poursuivre une politique d'éducation inclusive commençant à la maternelle au Vanuatu"

Il a également attiré l'attention concernant l'inclusion de tous les enfants dans le processus et le système en déclarant que "... L'objectif global de l'éducation inclusive est une école où tous les enfants sont traités et participent de manière égale. C'est un processus par lequel on répond aux besoins diversifiés de tous les apprenants en augmentant la participation à l'apprentissage et la réduction de l'exclusion au sein de l'éducation. L'objectif de l'éducation inclusive est d'appuyer l'éducation pour tous, en mettant l'accent sur la suppression des obstacles à la participation et à l'apprentissage pour les jeunes filles et les femmes, les groupes défavorisés, les enfants handicapés et les enfants non-scolarisés" (Ministère de la Justice & du Bien-être social, 2009).

Dans ses directives politiques pour s'assurer que toutes les filles et tous les garçons ayant une déficience reçoivent les opportunités les plus complètes possibles pour l'éducation, il a été reconnu en outre que « ... il est nécessaires de comprendre les notions d' « éducation spéciale » et « éducation inclusive » ». On peut rappeler aussi que le plan de 1999 pour établir les deux écoles spécialisées appelait à ce que "... le Ministère de l'Éducation recherche et analyse ces approches et identifie les types de handicaps dans chaque province avant de créer des écoles pour enfants handicapés" (Ministère de la Justice & Bien-être social, 2009, p. 23).



[Photo de Jerry Poilapa]

Le gouvernement national recommande que cette Stratégie soit la reconnaissance de la tendance dans le monde entier, vue au cours des 20 dernières années, contre les soins en établissement et dans des écoles séparées vers l'intégration et l'intégration des élèves dans les écoles ordinaires et au cours des 10 dernières années, le changement concerté vers une inclusion complète. Cela a été en partie la reconnaissance que l'intégration et l'inclusion n'a pas été couronnée de succès, en partie dans la réalisation de l'Éducation pour tous et, en partie, dans la reconnaissance que la ségrégation et le placement des étudiants ayant des incapacités dans des écoles spéciales sont discriminatoires, arbitraires et préjudiciables au plein épanouissement de ces enfants. L'initiative de l'École-Amie de ces dernières années est une telle approche.

4. EDUCATION SPECIALISEE ET INCLUSIVE

Le droit à l'accès à l'éducation exige donc que chaque enfant a le droit à l'éducation sur la base de l'égalité des chances et sans discrimination pour quelques motifs que ce soit. Pour atteindre cet objectif, l'éducation doit être disponible, accessible à tous les enfants et inclusive.

Les enfants dont le statut est Séropositif ont été victimes de discrimination. Tandis que cette maladie se trouve à présent contenues, les enfants ayant un statut VIH positif sont également un groupe à prendre en considération dans la présente politique. Tandis que le Vanuatu a une politique nationale sur le VIH/sida, le Ministère doit envisager une politique sur le VIH/sida en milieu de travail, afin de protéger les enseignants, ce qui est actuellement promu par le Ministère du Travail.⁶

Le Département de l'Éducation a mis en évidence que l'accès et l'équité sont des questions transversales qui doivent être prises en considération. Dans sa stratégie sectorielle de l'Éducation de Vanuatu 2006-2016, le Département a identifié sept buts principaux pour le développement et l'expansion du secteur de l'éducation au cours des 10 prochaines années, avec une référence spécifique à l'accès et à l'équité en tant que questions transversales à aborder pour différents groupes d'enfants qui se sont vus refuser l'admission. En mettant en évidence que l'un de ces objectifs est de mettre en place des mesures ciblées pour répondre aux injustices à l'accès et à l'accomplissement, le Département a déjà identifié certains groupes d'enfants qui sont vulnérables à l'exclusion. Ces groupes incluent « ... les femmes, ... les personnes handicapées, et les jeunes en milieu urbain ... ». Les autres groupes vulnérables comprennent également des enfants dont les parents ont des déficiences et les orphelins, en plus des enfants vivants dans des régions rurales et éloignées.

Bien que la Loi sur l'éducation de 2001 contienne déjà une disposition non-discriminatoire, des modifications à la Loi conformément aux dispositions contenues dans la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées devraient être envisagées.

On entend par « **conception universelle** » la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. La « conception universelle » n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires.

On entend par « **aménagement raisonnable** » les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n'imposant pas de charge disproportionnée ou induite apportés, en fonction des besoins dans une situation donnée, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales;

sur le handicap comprend toutes les formes de discrimination, y compris le refus d'aménagement raisonnable;

domaines politique, économique, social, culturel, civil ou autres. La discrimination fondée

un pied d'égalité avec les autres dans les communautés où ils vivent, qu'un accommodement raisonnable des besoins de l'individu soit fourni et qu'ils reçoivent le soutien requis, au sein du système d'enseignement général afin de faciliter une éducation efficace. L'article 24 demande de plus aux États de faciliter les modes de communication dont l'apprentissage de la langue des signes et la promotion de l'identité linguistique de la communauté des sourds. Afin d'aider à assurer la réalisation de ces droits, l'article 24.4 prévoit des mesures appropriées à prendre pour employer des enseignants, y compris les enseignants ayant une déficience et qualifiés dans la langue des signes et le Braille et pour former les professionnels et le personnel qui travaille à tous les niveaux de l'éducation. La capacité d'accéder à l'enseignement supérieur général, à la formation professionnelle, à l'éducation des adultes et à l'apprentissage continu sans discrimination et sur un pied d'égalité avec les autres est fournie à l'Article 24.5.

3. LEGISLATION ET DROIT A L'EDUCATION

La Loi sur l'éducation No. 21 de 2001 est la première loi qui, au Vanuatu, interdit spécifiquement la discrimination fondée sur le handicap:

8 Interdiction de la discrimination

(1) On ne peut pas refuser l'admission dans une école à un enfant en raison de son sexe, de sa religion, de sa nationalité, de sa race, de sa langue ou de son invalidité.

Qu'on ne puisse « refuser l'admission à toute école en raison de son handicap » à un enfant, c'est reconnaître les multiples obstacles qui existent pour de nombreux enfants et que les politiques et les programmes doivent lever. Toutefois, elle ne définit pas la discrimination ou l'invalidité. Ces deux termes et leur définition sont contenus dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par Vanuatu au travers de la politique nationale des personnes handicapées et du Plan d'Action 2008-2015. Aux fins de cette politique et du plan stratégique, il est nécessaire que ces définitions soient fournies pour aider les agences de mise en œuvre dans l'élaboration des mesures vers l'éducation inclusive. Ainsi l'article 1 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées définit les personnes handicapées comme « des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.» Dans l'Article 2 de la Convention, les définitions suivantes sont fournies :

On entend par « **communication** », entre autres, les langues, l'affichage de texte, le braille, la communication tactile, les gros caractères, les supports multimédias accessibles ainsi que les modes, moyens et formes de communication améliorée et alternative à base de supports écrits, supports audio, langue simplifiée et lecteur humain, y compris les technologies de l'information et de la communication accessibles; On entend par « **langue** », entre autres, les langues parlées et les langues des signes et autres formes de langue non parlée;

On entend par « **discrimination fondée sur le handicap** » toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le handicap qui a pour objet ou pour effet de compromettre ou réduire à néant la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales dans les

Tous les autres engagements internationaux tels que l'Education Pour Tous et les déclarations régionales liées à l'éducation ont donc été fondés sur ces droits et ces devoirs. En avril 2008, le Vanuatu a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Reconnaissant l'échec de l'enseignement ordinaire dans le passé pour inclure les enfants ayant une déficience, l'article 24 de la Convention demande aux Etats de « ... reconnaître le droit des personnes handicapées à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, les Etats Parties font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre, tout au long de la vie, des possibilités d'éducation ». Pour réaliser ces droits, les Etats sont appelés à s'assurer que les enfants peuvent accéder à un enseignement primaire de qualité, inclusif et gratuit et à l'enseignement secondaire sur

secondaire. Quatre autres articles de la Convention relative aux droits de l'enfant prévoient des principes généraux sur lesquels repose l'éducation des enfants : l'article 2 appelle à ce que l'éducation soit fournie sans discrimination fondée sur quelques motifs que ce soit et l'article 3 exige que, dans tous les aspects du système éducatif, la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la prise en compte principale ; l'article 6 appelle à ce que l'éducation fasse la promotion du développement optimal des enfants et l'article 12 reconnaît que les enfants ont le droit d'exprimer leurs points de vue sur tous les aspects de leurs études, et que leur point de vue soit pris en considération conformément à leur âge et à leur maturité. D'autres droits pertinents ont trait à l'enregistrement de la naissance à l'article 7. De nombreux d'enfants ne peuvent être inscrits à l'école parce qu'ils n'ont pas un certificat de naissance et une preuve de leur âge. Les enfants ayant une déficience éprouvent des difficultés particulières car ils sont disproportionnellement vulnérables à l'absence d'inscription. Les articles 19 et 28.2 prévoient la protection de toutes les formes de violence, de blessure, d'abus, de négligence ou de traitement négligeant. Les écoles doivent donc s'assurer que la discipline soit gérée d'une manière qui ne porte pas atteinte à la dignité de l'enfant. L'article 23 traite spécifiquement du droit des enfants ayant une déficience par rapport à l'éducation, non seulement sans discrimination et en se fondant sur l'égalité des chances, mais aussi qui favorise leur pleine intégration sociale. L'article 30 explique que les enfants ont le droit de jouer de leur propre culture, de leur langue et de leur religion et l'article 42 le droit de connaître la Convention et son implication sur leur vie (l'UNICEF/UNESCO, 2007, PPS. 118-120).

- xiv. Constitution de la République de Vanuatu (1980)
- xv. Convention sur les Droits de l'Enfant (ratifiée en 1992)
- xvi. Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre les Femmes (ratifiée en 1995)
- xvii. Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (ratifiée en 2008)
- xviii. Buts du Développement du Millénaire (2000)
- xix. Loi sur l'Éducation No. 21 de 2001
- xx. Agenda des Actions Prioritaires, 2006-2015
- xxi. Politique Nationale d'Invalidité et Plan d'Action, 2008-2015
- xxii. Buts de la stratégie sectorielle de l'éducation de Vanuatu 2007-2016
- xxiii. Déclaration de Dakar sur l'Éducation pour Tous (2000)
- xxiv. Cadre du Millénaire de Biwako pour l'Action (2002) et CMB + 5 (2007)

Dans l'élaboration de la politique de l'éducation Inclusive et le Plan stratégique, le Département de l'Éducation a été informé des divers engagements du Vanuatu pour l'Éducation Pour Tous, qui se traduit en fin de compte par un système d'éducation inclusive. Les stratégies existantes et les engagements qui encadrent cette politique et le plan stratégique comprennent ce qui suit:

2. ENGAGEMENTS NATIONAUX, REGIONAUX ET INTERNATIONAUX

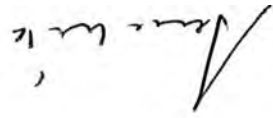
Depuis 1980, le Département de l'Éducation a fondé ses priorités éducatives sur trois piliers:

- iv. L'éducation primaire
- v. L'éducation préscolaire
- vi. L'éducation spécialisée

Dans ce laps de temps, l'enseignement primaire a été le centre de l'attention. En 1998, l'accent a été mis sur l'éducation préscolaire en raison des travaux de l'Association préscolaire et aujourd'hui elle est incorporée dans le programme national de l'éducation. Que cette politique de l'éducation inclusive soit maintenant mise en place est le résultat d'un effort conjoint de réalisation des engagements du Ministère de l'Éducation envers l'Éducation Pour Tous ainsi que des organisations des personnes handicapées et, en particulier, l'Association de Promotion & de Défense des handicapés qui s'est fait l'avocat dans les 10 dernières années de l'éducation inclusive plutôt que de l'éducation spécialisée. Que Vanuatu se soit maintenant lancé dans cette initiative vers un système d'éducation inclusive doit être célébré et défendu. Bien que cela ait pris du temps à se réaliser, cela ne doit pas être réduit à néant par des sentiments de culpabilité ou d'anxiété sur les difficultés d'inclure tout le monde dans le système éducatif. Au contraire, cette approche doit embrasser la perspective que Vanuatu progresse vers l'inclusion et commencer par identifier ceux qui ont été exclus de l'apprentissage et de la participation au système éducatif et traiter systématiquement ce que nous pouvons tous faire pour améliorer la situation. C'est parce que l'éducation est l'affaire de tous, et pas seulement des organismes gouvernementaux, des enseignants, des parents, des enfants ou des communautés. Ainsi un changement de mentalité pour identifier et se débarrasser des obstacles qui ont empêché les enfants d'accéder à l'éducation vers l'acceptation de leurs capacités à apprendre et à la contribution des différents acteurs dans ce processus peut contribuer considérablement à un système d'éducation inclusive et à la société dans son ensemble.

1. CONTEXTE

pédagogiques, les conseils, le soutien, l'information pour la sensibilisation ou l'aide à l'apprentissage soient plus pédagogiques, accessibles, sûrs, sécurisés et sains pour la population des institutions.



Jesse Dick Joe
Directeur Général de l'Éducation
Juillet 2011



IV – Introduction du Directeur Général

Il s'agit de la toute première politique de l'éducation inclusive élaborée par le gouvernement de l'entremise du Ministère de l'Éducation. Pour cette raison, j'ai le privilège et l'honneur d'écrire l'introduction de ce document.

La politique de l'éducation inclusive est développée à un moment propice. Elle est développée à un moment où le Ministère de l'Éducation est en train de refondre le système éducatif non pas de façon spectaculaire, mais consciencieusement, grâce à une approche sectorielle globale (ASG). Cela inclut un engagement fort aux nouveaux accords internationaux afin d'améliorer l'efficacité de l'aide qui a été approuvée par le Comité de développement des fonctionnaires et le Conseil des ministres. Le travail stratégique a commencé par la mise en œuvre de certaines initiatives de la SSEV en 2007. Cela a permis de poursuivre les travaux pour les plans complets de travail concernant les coûts et de préparer la SSEV 2008-2017. Le plan prend en charge un système d'éducation se concentrant sur le plan complet des coûts grâce à une entente, par laquelle des projets ont été identifiés comme prioritaires pour répondre aux trois objectifs stratégiques clés de ces trois questions que sont l'amélioration de l'accès, la meilleure qualité et la gestion de renforcement. L'un des principaux objectifs était et est toujours que les partenaires financiers directs financent les activités. La FREV continue donc d'aborder des plans importants visant à fournir une éducation de qualité. Vanuatu est chanceux dans le sens que, en ce qui concerne l'éducation inclusive, ce qui fonctionne dans le système éducatif officiel formel et non-formel n'est rien de plus qu'une 'table rase'. Cela signifie simplement que les documents de planification de l'école, les politiques et les procédures n'incluent pas tous les élèves et ne reflètent pas la diversité de l'école. Par conséquent, en intégrant l'éducation inclusive, le gouvernement par l'entremise du Ministère de l'Éducation commence à conduire un système d'éducation par le biais de cette première politique de l'ÉI qui change progressivement mais rapidement d'un niveau où les documents de planification scolaire, les politiques et les procédures ne sont pas inclusives pour tous les étudiants et ne reflètent pas la diversité de l'école à un niveau où le processus est amorcé qui consiste à la mise en œuvre de tous les documents de planification, des politiques et des procédures pour être inclusives pour tous les étudiants et reflètent la diversité de l'école afin d'atteindre enfin le niveau où tous les documents de l'école, la planification, les politiques et les procédures sont inclusives pour tous les étudiants et reflètent la diversité de l'école.

Pour cette raison, la politique d'ÉI a été développée pour regarder au-delà des besoins individuels et se concentrer sur l'amélioration de la vie des élèves en fournissant un environnement convivial et pragmatique pour réduire et éliminer les obstacles tout en même temps créer un environnement convivial et pragmatique pour que les étudiants de l'autre côté de la balance puissent exceller. Je souhaiterais également remercier les contributions généreuses reçues des personnes démunies par elles-mêmes spécifiquement de qui leurs voix ont été reconnues dans le développement de cette Politique. Les remerciements sont aussi adressés à ceux des autres départements du Gouvernement, aussi au niveau des autres institutions nationales et régionales qui ont partagé leurs pensées et leur appui soit directement ou par correspondance courtiels durant le processus mené pour développer cette Politique.

Je demande à chacun et à tous de regarder les actions qui doivent être mises en œuvre et que chacun prenne la responsabilité d'effectuer les tâches au mieux pour atténuer les risques et fournir les besoins fondamentaux afin que les installations, les trottoirs, les terrains de l'école, les ressources

La politique de l'Éducation Inclusive (EI) a été préparée à l'origine sous la direction du Ministre de l'Éducation avec le soutien du projet PRIDE en 2009. Cependant, l'éducation inclusive n'a pas été intégrée dans le système, et il s'agit d'une autre étape entreprise par le gouvernement de Vanuatu, par l'intermédiaire du Ministère de l'Éducation, pour renforcer le système éducatif actuel et répondre aux besoins de tous les enfants d'âge scolaire indépendamment de leur sexe, de leur religion, de leur nationalité, de leur race, de leur langue ou de leur invalidité. Cela signifie que le gouvernement interdit la discrimination contre la violation des droits de l'enfant à accéder et à terminer leurs études afin qu'ils atteignent leur plein potentiel. La ratification des différentes conventions des Nations Unies (Convention sur les droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de la discrimination des Femmes, de la Convention sur les droits des personnes ayant un handicap etc.) et des Accords (Éducation pour tous et Buts de développement du millénaire, etc.) démontre l'engagement du gouvernement pour valoriser ses citoyens.

Le document est destiné à être mis en œuvre par le gouvernement par l'entremise du Ministère de l'Éducation et des autres Ministères du gouvernement. Les secteurs de l'école et de la santé sont les principales agences de mise en œuvre, cependant un soutien tangible doit provenir de l'échelle nationale, provinciale, des communautés, des intervenants et des partenaires au développement dans l'identification, l'intervention et le traitement précoce, pour réduire et exposer les préjudices sous-jacents afin de répondre aux besoins d'inclusion de tous les enfants engendrant ainsi un développement national pour assurer que les activités et les plans approuvés sont élaborés et mis en œuvre en vue d'un progrès graduel pour la reconnaissance de l'accès libre et de l'éducation pour tous, menant à la réalisation des cibles des Objectifs de Développement du Millénaire.

La politique de l'éducation inclusive soutient et complète la politique d'invalidité du Ministère de la Justice et des Affaires sociales et plaide pour un traitement équitable aux défavorisés, aux groupes vulnérables, marginalisés et stigmatisés. Les Conventions et les Accords sont les indicateurs pour fournir et intégrer les approches et faire ressortir l'utilité et la capacité de tous les enfants. Les détails décrits dans le présent document visent à guider la prise de décision des intervenants pour tous les aspects de l'intégration de l'éducation inclusive dans le système éducatif de Vanuatu et répondre au souhait, au potentiel et à l'inclusion de tous les enfants afin qu'ils deviennent des citoyens précieux au sein de leurs familles, des communautés, des îles, des provinces, de la nation et du monde entier.

La politique de l'éducation inclusive de Vanuatu cherche à favoriser le développement de l'éducation par le gouvernement, par l'entremise du Ministère de l'Éducation, dans les écoles et les collectivités vers une société plus inclusive. Je souhaite reconnaître le financement et le soutien technique fournis par AusAid, NZAID, PRIDE, IUE, l'UNICEF et les autres partenaires nationaux et communautaires pour le développement de cette politique. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour saluer la brave décedée Antonia-Piau Lynch qui avait travaillé normalement en étroite collaboration avec le Ministère d'Éducation et développer et compléter cette Politique de l'Éducation Inclusive.

Je me réjouis de la mise en œuvre progressive de la politique, dans un esprit de collaboration

Honorable Marcelino Ripa
Ministère de l'Éducation
Juillet 2011



Liste des acronymes

French	
EI	Education Inclusive
UE	Union Européenne
ASG	Approche sectorielle globale
SSEV	Stratégie Sectorielle de l'Education de Vanuatu
FRFV	Feuille de Route de l'Education de Vanuatu
CDR	Convention des Droits de l'Enfant
CEFFDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
SIGEV	Système d'Information et de Gestion de l'Education de Vanuatu
ONG	Organisation non-gouvernementale
CESAP	Commission économique et social pour l'Asie et le Pacifique
RHBC	Rééducation des Handicapés basée dans la communauté
RISEU	Réseau Inter-Agence des Services Educationnels d'Urgence
ITV	Institut de Technologie de Vanuatu
IFEV	Institut de Formation des Enseignants de Vanuatu
OPE	Officier Principal de l'Education
SVPH	Société de Vanuatu des Personnes Handicapées
CRDPH	Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées

- !! -TABLE DES MATIERES

1	Liste des acronymys
2	Avant-propos du Ministre de l'Éducation
3	Introduction du Directeur Général
5	1. Contexte
5	2. Engagements nationaux, régionaux et internationaux
7	3. Législation et Droit à l'éducation
8	4. Éducation spécialisée et inclusive
12	5. Profil actuel de la scolarisation des enfants ayant un handicap et autres
15	6. Enfants hors de l'école
16	7. Analyse des pratiques inclusives actuelles et des services de soutien
17	8. Les services Callan – Un exemple de pratique positive en matière d'éducation inclusive
18	9. Formation des enseignants à l'éducation spécialisée
20	10. Développement de la Politique de l'éducation inclusive et du plan stratégique d'action
22	11. Comment savoir que l'on est devenu inclusif?
23	12. Descripteurs soutenant la Politique de l'Éducation Inclusive et le Plan Stratégique d'Action
25	Cadre de la Politique de l'Éducation inclusive
28	Plan stratégique de l'Éducation inclusive 2010-2020-

Politique de l'Éducation inclusive & Plan stratégique d'action 2010 – 2020